

Note: Cette traduction a été établie par le Greffe à des fins internes et n'a aucun caractère officiel

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**OBLIGATIONS DES ÉTATS EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
(REQUÊTE POUR AVIS CONSULTATIF)**

**EXPOSÉ ÉCRIT DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE
DÉMOCRATIQUE DE SRI LANKA**

Mars 2024

[Traduction du Greffe]

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. INTRODUCTION.....	1
II. LA COMPÉTENCE ET LA RECEVABILITÉ.....	3
A. La Cour a compétence pour rendre l’avis consultatif requis.....	3
B. La Cour n’a pas de raison décisive d’exercer son pouvoir discrétionnaire pour refuser de donner l’avis consultatif demandé.....	3
C. Il n’est pas nécessaire de reformuler les questions.....	5
III. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS EFFETS	7
A. Le consensus scientifique sur les causes et les effets des changements climatiques	7
B. Les éléments de preuve propres à Sri Lanka s’agissant des effets des changements climatiques	9
IV. LE BIEN-FONDÉ DES QUESTIONS JURIDIQUES	28
A. Le droit applicable.....	28
B. Les obligations des États en matière de changement climatique selon le droit international	29
C. Les conséquences juridiques pour les États qui ont manqué à leurs obligations.....	33
V. CONCLUSION	39

I. INTRODUCTION

1. La République socialiste démocratique de Sri Lanka (ci-après, « Sri Lanka ») soumet le présent exposé écrit conformément à l'ordonnance rendue par la présidente de la Cour internationale de Justice le 20 avril 2023 comme suite à la demande d'avis consultatif contenue dans la résolution 77/276 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée par consensus le 29 mars 2023. L'avis consultatif demandé concerne les questions juridiques suivantes :

« Eu égard en particulier à la Charte des Nations Unies, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à l'obligation de diligence requise, aux droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, au principe de prévention des dommages significatifs à l'environnement et à l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin :

- a) Quelles sont, en droit international, les obligations qui incombent aux États en ce qui concerne la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour les États et pour les générations présentes et futures ?
- b) Quelles sont, au regard de ces obligations, les conséquences juridiques pour les États qui, par leurs actions ou omissions, ont causé des dommages significatifs au système climatique et à d'autres composantes de l'environnement, à l'égard :
 - i) Des États, y compris, en particulier, des petits États insulaires en développement, qui, de par leur situation géographique et leur niveau de développement, sont lésés ou spécialement atteints par les effets néfastes des changements climatiques ou sont particulièrement vulnérables face à ces effets ?
 - ii) Des peuples et des individus des générations présentes et futures atteints par les effets néfastes des changements climatiques ? »

2. Le présent exposé écrit est structuré comme suit : I. Introduction, II. La compétence de la Cour et la recevabilité de la demande d'avis consultatif, III. Les changements climatiques et leurs répercussions, IV. Le bien-fondé des questions juridiques, et V. Conclusions.

3. En sa qualité d'État partie à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), au protocole de Kyoto et à l'accord de Paris, et en tant qu'État insulaire subissant de plus en plus les effets néfastes des changements climatiques, et à ce titre membre du Forum sur la vulnérabilité climatique, Sri Lanka se réjouit d'être associée à la procédure devant la Cour.

4. Sous la direction de S. Exc. Ranil Wickremasinghe, président de Sri Lanka, la défense de la justice climatique est devenue une priorité absolue. Rien qu'au cours de la dernière année, Sri Lanka a pris des initiatives audacieuses dans ce domaine, parmi lesquelles : lancement d'un forum sur la justice climatique pour les pays vulnérables et en développement lors de la vingt-huitième session de la conférence des parties à la CCNUCC (COP 28), tenue à Dubaï, accueil du 5^e forum Asie-Pacifique des ministres et des autorités environnementales à Colombo, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et création de l'*International Climate*

Change University, dont le futur emplacement est déjà trouvé. Sri Lanka a également mis à jour sa politique nationale en matière de changements climatiques en novembre 2023, dans laquelle elle imagine une « Sri Lanka prospère, résiliente aux changements climatiques et faiblement émettrice de carbone ». Ces remarquables initiatives montrent que Sri Lanka s'engage activement et sincèrement à agir pour le climat et pour un avenir neutre en carbone, en prenant des mesures d'adaptation pour limiter les effets néfastes des changements climatiques et assurer le développement durable du pays tout en contribuant aux efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. Dans un tel contexte, Sri Lanka accueillera avec grand intérêt l'avis consultatif que la Cour rendra sur les deux questions qui lui ont été adressées dans la résolution de l'Assemblée générale, l'objectif étant de préciser la portée et l'étendue de la responsabilité des États en matière de changements climatiques et les obligations qui en découlent. Sri Lanka est certaine que, même si une jurisprudence sur la responsabilité en matière de changements climatiques est en train d'émerger des tribunaux nationaux et régionaux, une déclaration faite par un organe judiciaire de premier plan tel que la Cour aurait davantage de poids et serait une source de droit plus convaincante. Il faut espérer que l'avis de la Cour soulignera que tous les États ont l'obligation, en vertu du droit international, de veiller à la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement, et que tout manquement à ces obligations entraînera pour eux des conséquences juridiques.

6. En introduction de cet exposé, c'est avec une grande fierté que Sri Lanka reprend les mots du juge C.G. Weeramantry, éminent juriste et ancien juge et vice-président de la Cour. Dans une opinion individuelle en l'affaire relative au *Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)*, M. Weeramantry avait incarné à la perfection la sagesse visionnaire et large d'esprit de la Cour avec un discours interdisciplinaire et pertinent sur les obligations de protection de l'environnement en droit international. Même si les changements climatiques n'étaient pas une priorité à l'époque, les mots du juge Weeramantry résonnent avec l'objet central de la résolution 77/276 de l'Assemblée générale, à savoir l'importance d'une justice environnementale sous la forme d'une justice climatique :

« La protection de l'environnement est, elle aussi, un élément essentiel de la doctrine contemporaine des droits de l'homme, car elle est une condition *sine qua non* de nombre de droits de l'homme, tels que le droit à la santé et le droit à la vie lui-même. Il n'est guère nécessaire de développer cette question, car les dommages causés à l'environnement peuvent compromettre et saper tous les droits de l'homme dont parle la déclaration universelle et les autres actes consacrant de tels droits.

Ainsi, au droit qu'ont tous les peuples d'entreprendre des projets de développement et de profiter des bienfaits qui en découlent correspond une obligation de veiller à ce que ces projets ne causent pas de dommages significatifs à l'environnement.

Après les formulations initiales du concept du développement, on a reconnu que le développement ne pouvait pas être poursuivi jusqu'au point où il entraînait un dommage grave pour l'environnement dans lequel il devait se produire. Le développement ne peut donc être poursuivi qu'en harmonie avec les exigences raisonnables de la protection de l'environnement. Quant à savoir si le développement est durable compte tenu de son effet sur l'environnement, il s'agit là, à l'évidence, d'une question qui appelle une réponse dans le contexte de la situation particulière envisagée.

Correctement formulé, le droit au développement n'existe donc pas en un sens absolu, mais reste toujours relatif par rapport à ce que l'environnement tolère »¹.

II. LA COMPÉTENCE ET LA RECEVABILITÉ

A. La Cour a compétence pour rendre l'avis consultatif requis

7. La Cour tire sa compétence en matière consultative de la Charte des Nations Unies et du chapitre IV de son Statut. Tandis que l'article 96 1) de la Charte prévoit que « [l']Assemblée générale ou le Conseil de sécurité peut demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur **toute question juridique** », l'article 65 1) du Statut dispose que « [l]a Cour peut donner un avis consultatif sur **toute question juridique**, à la demande de tout organe ou institution qui aura été autorisé par la Charte des Nations Unies, ou conformément à ses dispositions, à demander cet avis ».

8. La nature de cette « question juridique » envisagée par la Charte et le Statut a également été interprétée par la Cour elle-même, dans la demande d'avis consultatif sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, où la Cour a conclu qu'elle pouvait « donner un avis consultatif sur toute question juridique, **abstraite ou non** »².

9. En ce qui concerne l'objet de la demande dont il est question ici, les deux questions juridiques posées à la Cour ne sont certainement pas abstraites. Sri Lanka se permet de rappeler que l'Assemblée générale est de plus en plus amenée à traiter le sujet des changements climatiques, notamment dans la résolution qu'elle adopte chaque année sur la « sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ». Les questions posées à la Cour soulèvent donc deux problématiques juridiques fondamentales qui se sont naturellement fait jour dans le cadre du mandat de l'Assemblée générale relatif à la protection du climat, à savoir quelles sont, « en droit international, les obligations qui incombent aux États » et quelles sont, « au regard de ces obligations, les conséquences juridiques », deux questions qui correspondent largement à une « question juridique » au sens de l'article 96 1) de la Charte des Nations Unies et de l'article 65 1) du Statut de la Cour.

10. Étant donné que la résolution 77/276 de l'Assemblée générale qui fonde la demande d'avis consultatif a été présentée par un nombre sans précédent de 132 États, dont Sri Lanka, et adoptée par consensus, les deux questions juridiques susmentionnées n'ont pas de dimension politique. Cette décision montre que tous les États Membres considéraient que l'Assemblée générale agissait conformément à ses pouvoirs en adoptant la résolution, et que les questions pouvaient, et devaient assurément, être adressées à la Cour dans le cadre de sa compétence consultative.

B. La Cour n'a pas de raison décisive d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour refuser de donner l'avis consultatif demandé

11. L'article 65 1) du Statut disposant que la Cour « peut donner » un avis consultatif, cette portion de phrase a toujours été interprétée comme lui reconnaissant le pouvoir discrétionnaire de

¹ C.I.J. Recueil 1997, p. 91-92.

² C.I.J. Recueil 1996, p. 236, par. 15.

refuser de donner un avis consultatif³. Cependant, la Cour a déjà établi dans le passé qu'un avis « constitue [sa] participation à l'action de l'Organisation [des Nations Unies] et [que], en principe, [il] ne devrait pas être refusé[] »⁴. Par conséquent, il faudrait « des “raisons décisives” pour l'amener à opposer un refus à une demande d'avis consultatif »⁵.

12. La Cour a défini ces « raisons décisives » comme pouvant être les suivantes : les motifs ayant inspiré les États qui sont à l'origine, ou qui ont voté en faveur, de la demande d'avis consultatif⁶ ; les origines ou l'histoire politique de la demande, ou la répartition des voix lors de l'adoption de la résolution⁷ ; le fait que l'État à l'origine de la demande n'ait pas « les mains propres »⁸ ; l'absence d'indication par l'organe demandeur des fins auxquelles l'avis consultatif est demandé ou de son utilité⁹ ; le fait que la question posée soit abstraite ou ne soit pas liée à un différend précis¹⁰ ; le fait que l'avis consultatif puisse être préjudiciable à un processus politique en cours¹¹, par exemple des négociations de paix¹² ; le fait que le Conseil de sécurité ait déjà agi à l'égard de la situation concernée ou que la réponse à la question nécessite d'interpréter son action¹³. Sri Lanka fait respectueusement valoir qu'aucune de ces raisons n'existe en l'espèce.

13. De même, l'absence de renseignements et de preuves suffisants pour porter un jugement sur la question posée pourrait être un élément à prendre en considération pour apprécier l'opportunité d'un avis, comme l'a relevé la Cour dans son avis consultatif sur le *Sahara occidental*, en citant l'avis consultatif sur le *Statut de la Carélie orientale*¹⁴. Cependant, la question des changements climatiques est bien documentée et il existe suffisamment d'informations fiables pour que la Cour

³ Voir *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004 (I)*, p. 156, par. 44 ; *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010 (II)*, p. 415, par. 29 ; *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2019 (I)*, par. 63.

⁴ Voir *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004 (I)*, p. 156, par. 44 ; *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2019 (I)*, par. 65.

⁵ Voir *Sahara occidental, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975*, p. 13, par. 23 ; *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1996 (I)*, p. 234, par. 14 ; *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004 (I)*, p. 156, par. 44 ; *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010 (II)*, p. 416, par. 30 ; *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2019 (I)*, par. 65.

⁶ *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010 (II)*, p. 417, par. 33.

⁷ *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1996 (I)*, p. 237, par. 16.

⁸ *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004 (I)*, p. 163, par. 63-64.

⁹ *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010 (II)*, p. 417, par. 34 ; *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1996 (I)*, p. 237, par. 16.

¹⁰ *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1996 (I)*, p. 236-237, par. 15.

¹¹ *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1996 (I)*, p. 237, par. 17.

¹² *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2004 (I)*, p. 163, par. 51-54.

¹³ *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010 (II)*, p. 418, par. 36-47.

¹⁴ *Sahara occidental, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975*, p. 20, par. 46, citant le *Statut de la Carélie orientale, avis consultatif (1923), C.P.J.I. série B n° 5*, p. 28 ; *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2019 (I)*, par. 71.

puisse donner un avis sur les obligations et les conséquences juridiques à cet égard. Par ailleurs, l'existence d'un consensus scientifique sur les changements climatiques ressort des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en particulier des résumés à l'intention des décideurs, qui ont été approuvés par consensus par les 195 États membres¹⁵. Dans un tel contexte, l'on ne saurait prétendre que les éléments factuels sont insuffisants.

14. En outre, le simple fait que des demandes pendantes devant le Tribunal international du droit de la mer (TIDM)¹⁶ et la Cour interaméricaine des droits de l'homme¹⁷ puissent elles aussi examiner de manière exhaustive la question des changements climatiques ne saurait justifier que la Cour refuse d'émettre un avis, pour plusieurs raisons : i) l'Assemblée générale des Nations Unies est un organe distinct des entités à l'origine des autres demandes d'avis consultatif (la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international (COSIS) pour la demande au TIDM, et le Chili et la Colombie pour celle soumise à la Cour interaméricaine des droits de l'homme), ii) l'objet de ces demandes-là et les questions posées sont beaucoup plus précis et restreints, iii) les entités qui demandent l'avis consultatif distinguent clairement les différentes procédures (comme en témoigne le fait que la COSIS ait demandé à prendre part à celle devant la Cour, ce qui lui a été accordé, et que le Chili et la Colombie soient tous deux coauteurs de la résolution de l'Assemblée générale demandant un avis consultatif à la Cour), et iv) seule la Cour est compétente pour donner les orientations dont l'Assemblée générale a besoin, compte tenu de la portée de la question, qui va bien au-delà de l'interprétation d'un quelconque traité.

15. Par conséquent, Sri Lanka soutient qu'il n'existe en l'espèce aucune raison ou situation qui pourrait obliger la Cour à refuser de donner un avis sur les deux questions posées, et que de ce fait la Cour peut exercer sa compétence consultative.

C. Il n'est pas nécessaire de reformuler les questions

16. En l'espèce, l'Assemblée générale demande expressément à la Cour de répondre à deux questions, en tenant particulièrement compte de certaines règles de droit international et de certains traités qui sont rappelés dans la première partie de la demande.

17. Dans la question *a*) de la résolution 77/276 de l'Assemblée générale, il est demandé à la Cour de déterminer et de préciser « [q]uelles sont, en droit international, les obligations qui incombent aux États en ce qui concerne la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ». Les obligations à déterminer et préciser sont celles qui s'exercent à l'égard d'un élément précis, à savoir « les émissions anthropiques de gaz à effet de serre », terme scientifiquement défini comme suit :

« [C]onstituants gazeux de l'*atmosphère*, tant naturels qu'*anthropiques*, qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données du spectre du rayonnement terrestre émis par la surface de la Terre, l'*atmosphère* et les nuages. C'est

¹⁵ Principes régissant les travaux du GIEC, Appendice A : Procédures à suivre pour l'élaboration, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports du GIEC, section 4.4, accessible à l'adresse suivante : https://archive.ipcc.ch/pdf/ipcc-principles/ipcc_principles_french/ipcc-principles-appendix-a-final_fr.pdf.

¹⁶ *Demande d'avis consultatif soumise par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international (Demande d'avis consultatif soumise au Tribunal)*, pendante, accessible à l'adresse suivante : <https://www.itlos.org/fr/main/affaires/role-des-affaires/demande-davis-consultatif-soumise-par-la-commission-des-petits-etats-insulaires-sur-le-changement-climatique-et-le-droit-international-demande-davis-consultatif-soumise-au-tribunal/>.

¹⁷ *Solicitud de Opinión Consultiva presentada por Colombia y Chile ante la Corte Interamericana de Derechos Humanos*, 9 janvier 2023, pendante, accessible à l'adresse suivante : https://www.corteidh.or.cr/observaciones_oc_new.cfm?nId_oc=2634.

cette propriété qui est à l'origine de l'*effet de serre*. La vapeur d'eau (H₂O), le *dioxyde de carbone* (CO₂), l'*oxyde nitreux* (N₂O), le *méthane* (CH₄) et l'*ozone* (O₃) sont les principaux GES [gaz à effet de serre] présents dans l'atmosphère terrestre. Les GES résultant des activités humaines incluent l'*hexafluorure de soufre* (SF₆), les *hydrofluorocarbones* (HFC) et les *hydrocarbures perfluorés* (PFC) ; plusieurs de ces gaz réduisent la couche d'ozone (et sont réglementés par le protocole de Montréal) ».

18. Les émissions de gaz à effet de serre sont « anthropiques » lorsqu'elles résultent d'« activités humaines ». Selon le glossaire du GIEC :

« Émissions de gaz à effet de serre (GES), d'aérosols et de précurseurs de gaz à effet de serre ou d'aérosols dues aux activités humaines. Au nombre de ces activités figurent l'utilisation de combustibles fossiles, le déboisement, les changements d'affectation des terres, la production animale, la fertilisation, la gestion des déchets et les processus industriels ».

19. La question *b*) est une question complémentaire nécessaire, car les questions juridiques, ou en l'espèce les obligations juridiques, n'ont de sens que s'il existe un mécanisme pour les faire appliquer en imposant une responsabilité en cas de manquement. Ainsi, si des éclaircissements sont apportés en réponse à la question *a*) quant aux obligations qui incombent aux États en vertu du droit international en ce qui concerne la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement, la question *b*) devrait être formulée exactement comme elle l'est déjà, en vue de savoir quelles seraient les « conséquences juridiques » pour les États qui ne respectent pas leurs obligations visées à la question *a*).

20. Sri Lanka considère que ces questions sont précises, claires et inéquivoques, et qu'il n'est par conséquent pas nécessaire de les reformuler. En outre, la résolution 77/276 de l'Assemblée générale a été adoptée par consensus de l'ensemble des membres, sans que la clarté des questions ait été mise en doute. Ce constat renforce l'idée que les deux questions juridiques ont été pleinement comprises par les États Membres.

21. De plus, il n'existe que très peu de cas où la reformulation d'une question posée à la Cour peut être nécessaire, et ceux-ci ont été décrits dans l'avis consultatif sur les *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965* :

« La Cour rappelle qu'elle peut s'écarter du libellé de la question qui lui est posée lorsque celle-ci n'est pas correctement formulée (*Interprétation de l'accord gréco-turc du 1^{er} décembre 1926 (protocole final, article IV), avis consultatif, 1928, C.P.J.I. série B n° 16*) ou ne met pas en évidence les "points de droit ... véritablement ... en jeu" (*Interprétation de l'accord du 25 mars 1951 entre l'OMS et l'Égypte, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1980, p. 89, par. 35*). De même, lorsque la question posée est ambiguë ou vague, la Cour peut la clarifier avant de donner son avis (*Demande de réformation du jugement n° 273 du Tribunal administratif des Nations Unies, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1982, p. 348, par. 46*). S'il est loisible à la Cour, à titre exceptionnel, de reformuler les questions qui lui sont adressées pour avis consultatif, elle ne le fait que pour s'assurer de donner une réponse "fondée en droit" (*Sahara occidental, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975, p. 18, par. 15*). »

Or aucun des motifs ayant précédemment conduit la Cour à reformuler les questions qui lui étaient adressées pour avis consultatif ne s'applique en l'espèce.

22. En tout état de cause, une question formulée dans des termes généraux ne saurait appeler une reformulation. Dans son avis consultatif sur les *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*, la Cour a expressément observé « qu'un manque de clarté dans le libellé d'une question ne saurait [la] priver de sa compétence. Tout au plus, du fait de ces incertitudes, ... devra-t-elle préciser l'interprétation à donner à la question, ce qu'elle a souvent fait. »

23. En outre, dans son avis consultatif sur la question de la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, la Cour a clairement affirmé qu'elle pouvait répondre à des questions abstraites :

« [L]a Cour a clairement affirmé que l'allégation selon laquelle elle ne pourrait connaître d'une question posée en termes abstraits n'est qu'"une pure affirmation dénuée de toute justification", et qu'elle "peut donner un avis consultatif sur toute question juridique, abstraite ou non" (*Conditions de l'admission d'un État comme Membre des Nations Unies (article 4 de la Charte), avis consultatif; 1948, C.I.J. Recueil 1947-1948, p. 61 ; voir aussi Effet de jugements du Tribunal administratif des Nations Unies accordant indemnité, avis consultatif; C.I.J. Recueil 1954, p. 51, et Conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif C.I.J. Recueil 1971, p. 27, par. 40).* »

24. Les questions posées en l'espèce ne sont pas non plus formulées d'une manière qui préjuge d'éventuels différends entre États. Alors que la question *a)* est axée sur les **obligations juridiques** des États, la question *b)* aborde les **conséquences juridiques** des manquements aux obligations établies en réponse à la question *a)*. Les questions ne font mention d'aucun différend précis. En outre, au moment de l'adoption de la résolution par consensus, aucune des parties n'a soulevé d'objection au motif que les questions préjugeraient d'un différend.

25. Plus fondamentalement, il ne peut être avancé de bonne foi que la formulation précise d'une résolution qui a été proposée par non moins de 132 États coauteurs, et qui a ensuite été adoptée par consensus par l'Assemblée générale, ne reflète pas avec exactitude ce qu'il est demandé à la Cour de clarifier.

III. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS EFFETS

A. Le consensus scientifique sur les causes et les effets des changements climatiques

26. Comme indiqué au neuvième alinéa du préambule de la résolution 77/276 de l'Assemblée générale, un consensus scientifique sur les causes et les effets des changements climatiques est observé dans quatre domaines. Premièrement, il existe un consensus sur le fait que ce sont les émissions de gaz à effet de serre anthropiques qui sont à l'origine des changements climatiques. Deuxièmement, les scientifiques s'entendent sur le fait que les comportements qui causent ces changements climatiques ont eu des effets dévastateurs, notamment des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses. Troisièmement, il apparaît clairement que ces éléments du consensus scientifique ne sont pas les seuls qui préoccupent l'Assemblée générale. Quatrièmement, les deux premiers éléments du consensus scientifique cités reposent sur ce qui est dit dans les résumés à l'intention des décideurs des rapports du GIEC. Ces résumés confirment catégoriquement le lien entre les comportements humains et les changements climatiques :

« Les activités humaines, principalement par les émissions de gaz à effet de serre, sont sans doute possible la cause du réchauffement de la planète, où la température de surface du globe a atteint, entre 2011 et 2020, 1,1 °C de plus qu'entre 1850 et 1900. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre n'ont cessé d'augmenter, causées par le caractère non durable de l'exploitation des sources d'énergie, de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres, des modes de vie et des modèles de consommation et de production qui ont été pratiqués par le passé et continuent d'être pratiqués aujourd'hui, quoique de manière inégale d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, dans un même pays et d'un individu à l'autre. »¹⁸

« L'atmosphère, l'océan, la cryosphère et la biosphère ont subi des changements rapides et généralisés. Le changement climatique d'origine humaine influe déjà sur de nombreux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans toutes les régions du monde. Cette situation a entraîné des effets néfastes généralisés et des pertes et préjudices connexes pour la nature et les populations (degré de confiance élevé). Les communautés vulnérables qui ont historiquement le moins contribué au changement climatique actuel sont touchées de manière disproportionnée (degré de confiance élevé) »¹⁹.

27. Ces résumés à l'intention des décideurs ont été validés par l'ensemble des 195 pays membres du GIEC²⁰, ce qui leur confère, au-delà du statut de consensus scientifique, celui de consensus étatique. Par conséquent, cette problématique est bien établie et les deux questions juridiques dont la Cour est saisie ne nécessitent pas que celle-ci se prononce sur un problème scientifique.

28. Sri Lanka considère que des données scientifiques solides et suffisantes permettent d'établir le lien entre la source des changements climatiques et leurs effets, en particulier grâce à la science de l'attribution. En effet, l'attribution d'événements rend possible l'attribution des sources, ce qui permet de conclure qu'un phénomène météorologique extrême donné est attribuable à une source anthropique donnée. Les preuves les plus solides sont apportées par des phénomènes tels que des épisodes de chaleur extrême, des pluies diluviennes, des précipitations extrêmes, des inondations côtières et des sécheresses.

29. De nombreux autres éléments faisant l'objet du consensus scientifique sont extrêmement préoccupants, notamment le fait que le réchauffement climatique ait déjà dépassé 1 °C, que les échelles de changements qui en découlent dans le système climatique soient inédites sur plusieurs siècles voire plusieurs millénaires, et que l'élévation du niveau de la mer se soit accélérée depuis 1900 plus qu'à n'importe quel autre siècle au cours des 3 000 dernières années, sous l'influence humaine, et qu'elle continuera d'augmenter au XXI^e siècle²¹.

¹⁸ IPCC, *Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report (AR6)*, Summary for Policymakers, statement A.1, accessible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>.

¹⁹ *Ibid.*, statement A.2.

²⁰ Principes régissant les travaux du GIEC, Appendice A : Procédures à suivre pour l'élaboration, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports du GIEC, section 4.4, accessible à l'adresse suivante : https://archive.ipcc.ch/pdf/ipcc-principles/ipcc_principles_french/ipcc-principles-appendix-a-final_fr.pdf.

²¹ IPCC, *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Summary for Policymakers, statement A.1.7, accessible à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf.

B. Les éléments de preuve propres à Sri Lanka s'agissant des effets des changements climatiques

Cette partie de l'exposé est consacrée aux éléments tangibles de l'expérience qu'a Sri Lanka des changements climatiques. Ces preuves scientifiques sont tirées d'un rapport d'expert exhaustif²² fondé sur des recherches approfondies²³, et figurent également dans les annexes I à X du présent document.

²² Buddhi Marambe, professeur du département de sciences agricoles, faculté d'agriculture, Université de Peradeniya, Sri Lanka ; Membre du Comité national d'experts sur l'adaptation aux changements climatiques (National Experts Committee on Climate Change Adaptation, NECCCA), ministère de l'environnement, Sri Lanka. Ce rapport est une version enrichie d'un rapport présenté au Global Water Partnership (GWP) par l'auteur, Thusitha Sugathapala, Pradeep Silva et Samantha Dissanayake.

²³ ADB (2017). Climate Change Profile of Pakistan. Asian Development Bank. URL: <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/357876/climate-change-profile-pakistan.pdf>.

Alahakoon, N., Zubair, L., Samarasinghe, H. and Kulasooriya, D. (2022). Heat stress in Sri Lanka is on the rise to dangerous levels for larger share of population due to climate change. AGU Fall Meeting 2022, held in Chicago, IL, 12-16 December 2022, id. GH26A-03.

Arulanathan, K. (2016). Climate change impact on coastal fisheries and aquaculture in Sri Lanka, Giri, S.S ed., Climate change impact on coastal fisheries and aquaculture in South Asia. SAARC Agriculture Centre, Dhaka, Bangladesh.

Arulanathan, K. (2019). Climate Change Research on Fisheries and Aquaculture: A Review of Current Status. In: Present Status of Research Activities on Climate Change Adaptations (B. Marambe, Ed.), pp 121-126. Sri Lanka Council for Agricultural Research Policy, Colombo, Sri Lanka.

Berundharshani T. and D.S. Munasinghe, 2015: *Drought Resilient Farming System through Crop Diversification: The Case of Huruluwewa* Proc. from the 6th Annual National Building Research Organization Symposium. On Innovations for Resilient Environment, Sri Lanka, pp. 35-40.

Chandrasekara, S.S.K., Chandrasekara, S.K., Sarath Gamini, P.H., Obeysekerae, J., Manthrilake, H., Kwon, H-H and Vithanage, M. (2021). A review on water governance in Sri Lanka: the lessons learnt for future water policy formulation. *Water Policy* 23(2): 255-273.

DAHP (2015) *Livestock Statistical Bulletin*, Department of Animal Production and Health, Sri Lanka.

De Silva, A.L.C., Wijayawardhana L.M.J.R. and Witharama W.R.G. (2019). Present status of research and development on climate change mitigation and future needs in the sugarcane sector in Sri Lanka. In: Present Status of Research Activities on Climate Change Adaptations (B. Marambe, Ed.). Sri Lanka Council for Agricultural Research Policy, Colombo, Sri Lanka.

De Zoysa, M. and M. Inoue (2014). Climate Change Impacts, Agroforestry Adaptation and Policy Environment in Sri Lanka, *Open Journal of Forestry* 4, 439-456.

Eriyagama, N., V. Smakhtin, L. Chandrapala and K. Fernando, 2010: *Impacts of Climate Change on Water Resources and Agriculture in Sri Lanka, A Review and Preliminary Vulnerability Mapping*, IWMI Research Report 135. International Water Management Institute, Sri Lanka.

Esham, M. and Garforth, C. (2013) Climate change and agricultural adaptation in Sri Lanka: a review. *Climate and Development* 5 (1), pp. 66-76.

Gunathilaka, N., Abeyewickreme, W., Hapugoda, M. and Wickremasinha, R. (2016) Species composition, breeding habitat diversity and habitat characterization of malaria vector breeding habitats in Trincomalee District of Sri Lanka. *Biomed Research International*, 2015: 823810.

IPCC (2023): Sixth Assessment Report (AR6). Intergovernmental Panel for Climate Change Secretariat, Switzerland.

Jayatillake, H. M. ; Droogers, P. 2004. Will there be Sufficient Water under Internal and External Changes? Walawe Basin (Sri Lanka). In: *Climate Change in Contrasting River Basins*, eds. J. C. J. H. Aerts and P. Droogers. UK: CABI.

Kumarasinghe, N.C. and Wijayawardhana, L.M.J.R. (2011). Effect of Climatic Conditions on Sugarcane Cultivation Systems in Sri Lanka, International Conference on the Impact of Climate Change on Agriculture, pp 124-129. Faculty of Agriculture, University of Ruhuna, Kamburupitiya Sri Lanka.

Mahendran, R., Pathirana, S., Piyatilake, I.T.S., Perera, S.S.N., Weerasinghe, M.C. (2020). Assessment of environmental variability on malaria transmission in a malaria-endemic rural dry zone locality of Sri Lanka: The wavelet approach. *PLoS One*. 15(2):e0228540. doi : 10.1371/journal.pone.0228540. PMID : 32084156 ; PMCID: PMC7034797.

Malaviarachchi M, De Costa W, Fonseka R, Kumara J, Abhayapala K, Suriyagoda L (2014). Response of maize (*Zea mays* L.) to a temperature gradient representing long-term climate change under different soil management systems. *Trop Agric* 25(3) : 327-344.

Marambe B., Punyawardena R., Silva P., Premalal S., Rathnabharathie V., Kekulandala B., Nidumolu U. and Howden M. (2015): Climate, climate risk, and food security in Sri Lanka: need for strengthening adaptation strategies. In: *Handbook of Climate Change Adaptation* (W. Leal ed.). pp 1959-1789. Springer-Verlag Berlin Heidelberg.

Marambe, B., Pushpakumara, G., Silva, P., Weerahewa, J. and Punyawardena, B.V.R. (2013) Climate change and household food security in homegardens of Sri Lanka. In: Gunasena H.P.M., Gunathilake H.A.J., Everard J.M.D.T., Ranasinghe C.S., Nainanayake A.D. (Eds). pp 87-99. *Proceedings of the international Conference on Climate Change Impacts and Adaptation for Food and Environmental Security*. Colombo.

Mathiventhan, T., Gorman, D. and Jayasingam, T. (2022). Sea-level rise, coastal salinity and vegetation changes in Sri Lanka. *Phil. Trans. R. Soc. A* 380: 20210142. <https://doi.org/10.1098/rsta.2021.0142>.

MCUDP (2024). Flood and drainage management. Metro Colombo Urban Development Project. https://mcudp.lk/flood_and_drainage_management.

MERE (2011) *Climate Change Vulnerability Data Book*, Climate Change Secretariat, Ministry of Environment and Renewable Energy, Sri Lanka.

MoE (2010) National Climate Change Adaptation Strategy for Sri Lanka, Ministry of Environment, Sri Lanka.

MOE (2011) *Second National Communication on Climate Change*, Ministry of Environment, Sri Lanka. <https://unfccc.int/documents/144627>.

Nanayakkara, S., Weimin W., Jie C., Wang L. and Weiqi, Z. (2023). Analysis of Urban Heat Island Effect, Heat Stress and Public Health in Colombo, Sri Lanka and Shenzhen, China. *Atmosphere* 14(5): 839. <https://doi.org/10.3390/atmos14050839>.

NCAS (2010). Supplementary Document to: The National Climate Change Adaptation Strategy for Sri Lanka 2011 to 2016. Ministry of Environment https://www.climatechange.lk/adaptation/Files/Urban_SVP_Nov-16-2010.pdf.

Nianthi, K.W.G. R. and Shaw, R. (2015). Climate Change and Its Impact on Coastal Economy of Sri Lanka, The Global Challenge (Krishnamurthy R. et al. Eds): Research Publishing.

Rajapakse, R.G.A.S., Malathi, P., Weerathna, W.A.P., Marasinghe J.P. and Nishantha, K.W.D.P. (2019). Impact of Climate Change on Vegetable Cultivation in Sri Lanka: A Review. In: *Present Status of Research Activities on Climate Change Adaptations* (B. Marambe, Ed.). pp 31-42. Sri Lanka Council for Agricultural Research Policy, Colombo, Sri Lanka.

Ranasinghe, C.S. Silva L.R.S. and Premasiri R.D.N. (2015) Major determinants of fruit set and yield fluctuation in coconut (*Cocos nucifera* L.). *J. Natn. Sci. Foundation Sri Lanka* 43 (3): 253-264.

Ratnayake, S.S., Kumar, L. and Kariyawasam, C.S. (2019) Neglected and underutilized fruit species in Sri Lanka: prioritisation and understanding the potential distribution under climate change. *Agronomy*10:34. <https://doi.org/10.3390/agronomy10010034>.

RDA (2016). Environmental assessment (EA), environmental management and monitoring plan for national roads in Sri Lanka [CONTRACT NO.WB/RSAPII/CS/33]. Final Report. Road Development Authority of Sri Lanka. <https://documents1.worldbank.org/curated/fr/154081468165269864/pdf/SFG1854-REVISED-EA-P132833-Box394871B-PUBLIC-Disclosed-3-9-2016.pdf>.

Sachitra, V. and S. Chong, 2015: *Enhancing Competitive Advantage of Sri Lankan Minor Export Crops*, *Journal of Global Economics, Management and Business Research* 4(4), 185-194.

Silva, G.L.L.P., Thuy, L.T. Abeykoon, N.D. Bett, N.T.H. Okeyo, M. and Ibrahim, M.N.M. (2016) *Comparative study of Indigenous pig production in Vietnam and Sri Lanka*, *International Journal of Livestock Production*, 7(10): 83-93.

Silva, G.L.L.P., Punyawardena, B.V.R., Kumara, H.A., Hulugalla, M. and Lokuge, G.M.S. (2021) Assessing thermal neutral zones in Sri Lanka for ten different dairy cattle breeds and crosses: An approach using temperature humidity index (THI). *Int. J. Livestock Prod.* 12(2): 112-121.

Simac J.N., Badar, S., Farber, J.A. Brako, M.Y., Giudice-Jimenez, R.A., Raspa, S.S. (2017) *Malaria elimination in Sri Lanka*, *J Health Spec* 5(2): 60.

Subasinghe, H.M.P.A. and Ariyathilaka, D.G.I.S. (2019). Production and Adaptation Strategies for Productivity Improvement: A Review of Current Status. In: *Present Status of Research Activities on Climate Change Adaptations* (B. Marambe, Ed.). pp 49-57. Sri Lanka Council for Agricultural Research Policy, Colombo, Sri Lanka.

University of Notre Dame (2020). Notre Dame Global Adaptation Initiative. Adresse URL: <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>.

Vidanage, S.P. and P. Abeygunawardane, 1994: An economic assessment of global warming on agriculture: the case of paddy production in Sri Lanka, *Marga* 13(1): 33-44.

SLTDA (2017), *Annual Statistical Report 2017*, Sri Lanka Tourism Development Authority (SLTDA), Sri Lanka.

Weerasinghe, W.M.P.B. (2019). Effects of Climate Change on Livestock: Sri Lankan Perspectives. In: Present Status of Research Activities on Climate Change Adaptations (B. Marambe, Ed.). pp 113-120. Sri Lanka Council for Agricultural Research Policy, Colombo, Sri Lanka.

WHO (2015), Review of climate change and health activities in Sri Lanka, World Health Organization.

Wijeratne, M.A. A. Anandacoomaraswamy, M.K.S.L.D. Amarathunga, J. Ratnasiri, B.R.S.B. Basnayake, and N. Kalra (2007), *Assessment of impact of climate change on productivity of tea (Camellia sinensis L.) plantations in Sri Lanka*, Journal of National Science Foundation Sri Lanka 35(2): 119-126.

Wijesuriya, W. and Seneviratne, P. (2019): Preparedness of the Natural Rubber Sector against Adverse Impacts of Climate Change and Variability. In: Present Status of Research Activities on Climate Change Adaptations (B. Marambe, Ed.). pp 83-99. Sri Lanka Council for Agricultural Research Policy, Colombo, Sri Lanka.

Yogarathnam N. (2001): Land suitability evaluation, selection and soil conservation. In: Handbook of Rubber, Volume 1 - Agronomy (Tillekeratne L.M.K. and Nugawela A. Eds.), Rubber Research Institute of Sri Lanka.

Yogarathnam, N. (2011), *Global warming threat to natural rubber*, Daily News (<http://archives.dailynews.lk/2011/01/19/bus20.asp>).

Zhao, D. and Li Y. (2015) Climate Change and Sugarcane Production: Potential Impact and Mitigation Strategies, *International Journal of Agronomy*. 2015: 547386.

Jayawardena I.M.S.P., Darshika D.W.T.T., Herath H.M.R.C. and Hapuarachchi H.A.S.U. (2024): Climate variability, observed climate trends, and future climate projections for Sri Lanka. In: *The Role of Tropics in Climate Change: Global Case Studies* (N. Khare, Ed). pp 61-103. Elsevier Inc.

Jayawardena, S., Dharshika, T., and Herath, R. (2017). Observed climate trends, future climate change projections and possible impacts for Sri Lanka. *'Neela Haritha'* the Climate Change Magazine of Sri Lanka, 2, 144-151.

Bandara, T., Marambe, B., Pushpakumara, G., Silva, P., Punyawardena, R., Premalal, S., Manawadu, L., Dahal, K.R. and Md. Miah G. (2021): Climate resilience of farming systems in steep mountain terrain of selected regions in South Asia. *APN Science Bulletin*, 11(1): 89-111.

WB and ADB (2021): Climate Risk Country Profile: Sri Lanka. The World Bank Group and the Asian Development Bank.

Eckstein D., Künzel V., Schäfer L. and Wings M. (2020): Global Climate Risk Index. GermanWatch.

UNDRR (2019): Disaster Risk Reduction in Sri Lanka – Status Report. United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR), Regional Office for Asia and the Pacific.

MNPEA (2017): Post Disaster Recovery Plan Sri Lanka floods and Landslides, Ministry of National Policies and Economic Affairs, and Ministry of Disaster Management, Sri Lanka.

WB (2018): Contingent Liabilities from Natural Disasters Sri Lanka, World Bank.

WB and EU (2017): Sri Lanka Rapid Post Disaster Needs Assessment Floods and Landslides, World Bank and European Union.

ReliefWeb (2022) <https://reliefweb.int/report/sri-lanka/climate-risk-country-profile-sri-lanka>.

NDC (2021). The updated Nationally Determined Contributions under the Paris Agreement on Climate Change – Sri Lanka. Ministry of Environment, Government of Sri Lanka.

NDCIP (2023). Nationally Determined Contributions Implementation Plan 2021-2030. Ministry of Environment, Sri Lanka. <https://www.climatechange.lk/CCS2023/FinalNDCIP.pdf>.

AAIB (2019). Agricultural & Agrarian Insurance Board. <https://www.aib.gov.lk/aib/>.

Kandegama, W.M.W.W., Rathnayake, R.M.P.J., Baig, M.B. and Behnassi, M. (2022). Impacts of Climate Change on Horticultural Crop Production in Sri Lanka and the Potential of Climate-Smart Agriculture in Enhancing Food Security and Resilience. In: *Food Security and Climate-Smart Food Systems* (Behnassi, M., Baig, M.B., Sraïri, M.T., Alsheikh, A.A., Rishah, A.W.A.A.) pp 67-98. Springer-Nature Switzerland.

30. Sri Lanka est reconnue comme vulnérable aux effets des changements climatiques, occupant la 103^e place sur 181 dans le classement de pays ND-GAIN Index (University of Notre Dame 2020). Les prévisions d'ensemble multimodèles (Jayawardena *et al.* 2024 ; figures 1 et 2), qui montrent une augmentation régulière des températures maximale et minimale à Sri Lanka, ont révélé que les températures minimale et maximale du scénario 4.5 des trajectoires représentatives de concentration (RCP) (IPCC 2023) devraient augmenter de 0,7 à 1,2 °C pendant la période 2020-2040 et de 1,5 à 2,3 °C pendant la période 2070 à 2090. L'augmentation annuelle de la température ambiante, de 0,01 à 0,03 °C depuis 1960 (Jayawardena *et al.*, 2017), a touché l'ensemble des secteurs économiques à Sri Lanka. Par exemple, des prévisions climatiques montrent que les saisons humides deviennent plus humides et les saisons sèches plus sèches, ce qui a des répercussions directes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire du pays (Marambe *et al.*, 2013 ; Marambe *et al.*, 2015). La température minimale journalière (nocturne) a connu une hausse rapide par rapport à la température maximale journalière (diurne), ce qui a une incidence pour les communautés agricoles qui vivent dans les climats plus froids à des altitudes élevées (Bandara *et al.*, 2021). Sri Lanka est moyennement exposée à un phénomène d'élévation du niveau de la mer d'évolution lente, si l'on suppose qu'elle subira une élévation modérée de 10 cm d'ici à 2030 et de 21 cm d'ici à 2060. Cependant, les effets combinés des ondes de tempête et d'une élévation du niveau de la mer aggraveraient sa vulnérabilité (WB et ADB 2021).

TNC (2021). Third National Communication of Climate Change in Sri Lanka. Ministry of Environment, Sri Lanka. https://unfccc.int/documents/624533?gad_source=1&gclid=Cj0KCCQjwqdqvBhCPARIsANrmZhPMedpmd56CymZBdKTn2x8WLFKDuebGBkxILxSRr8KY9FfjspyW6UaAjP8EALw_wcB.

NAP (2016), National Adaptation Plan for Climate Change Impacts in Sri Lanka 2016-2025. Ministry of Environment, Sri Lanka. https://unfccc.int/documents/306986?gad_source=1&gclid=Cj0KCCQjwqdqvBhCPARIsANrmZhMqy25nwhn8dGl6_IFoIyrZ0A74nZdfv7AadV05LvZHc-q6nqs9ygaAi2dEALw_wcB.

MRI (2009), Nutrition and Food Security Assessment in Sri Lanka, Sri Lanka Nutrition and Food Security Survey Report. Medical Research Institute in collaboration with UNICEF and WFP.

Rajasuriya, A., 2010: *Survey Report on Marine Biodiversity of Shell Bay, Trincomalee*, National Aquatic Resources Research and Development Agency, Sri Lanka.

Dastgheib, A., Jongejan, R., Wickramanayake, M., & Ranasinghe, R. (2018). Regional Scale Risk-Informed Land-Use Planning Using Probabilistic Coastline Recession Modelling and Economical Optimization: East Coast of Sri Lanka. *Journal of Marine Science and Engineering*, 6(4). Adresse URL: <https://www.mdpi.com/2077-1312/6/4/120>.

Mani, M., Bandyopadhyay, S., Chonabayashi, S., Markandya, A., Mosier, T. (2018). South Asia's Hotspots: The Impact of Temperature and Precipitation changes on living standards. *South Asian Development Matters*. World Bank, Washington, DC. Adresse URL: <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28723/9781464811555.pdf?sequence=5&isAllowed=y>.

Nayanananda, O.K. (2007): *The Study of Economic Significance of Coastal Region of Sri Lanka in the Context of Environmental Changes of Pre and Post Tsunami*, Ministry of Environment and Natural Resources and Department of Coast Conservation, 68 pp.

Weerasekera S., Wilson C., Lee B., Hoang V-N., Managi S., Rajapaksa D. (2021): The impacts of climate induced disasters on the economy: Winners and losers in Sri Lanka. *Ecological Economics*, 185: 107043.

Santamouris, M., Cartalis, C., Synnefa, A., & Kolokotsa, D. (2015). On the impact of urban heat island and global warming on the power demand and electricity consumption of buildings—A review. *Energy and Buildings*, 98, 119-124. URL: <https://pdfs.semanticscholar.org/17f8/6e9c161542a7a5acd0ad500f5da9f45a2871>.

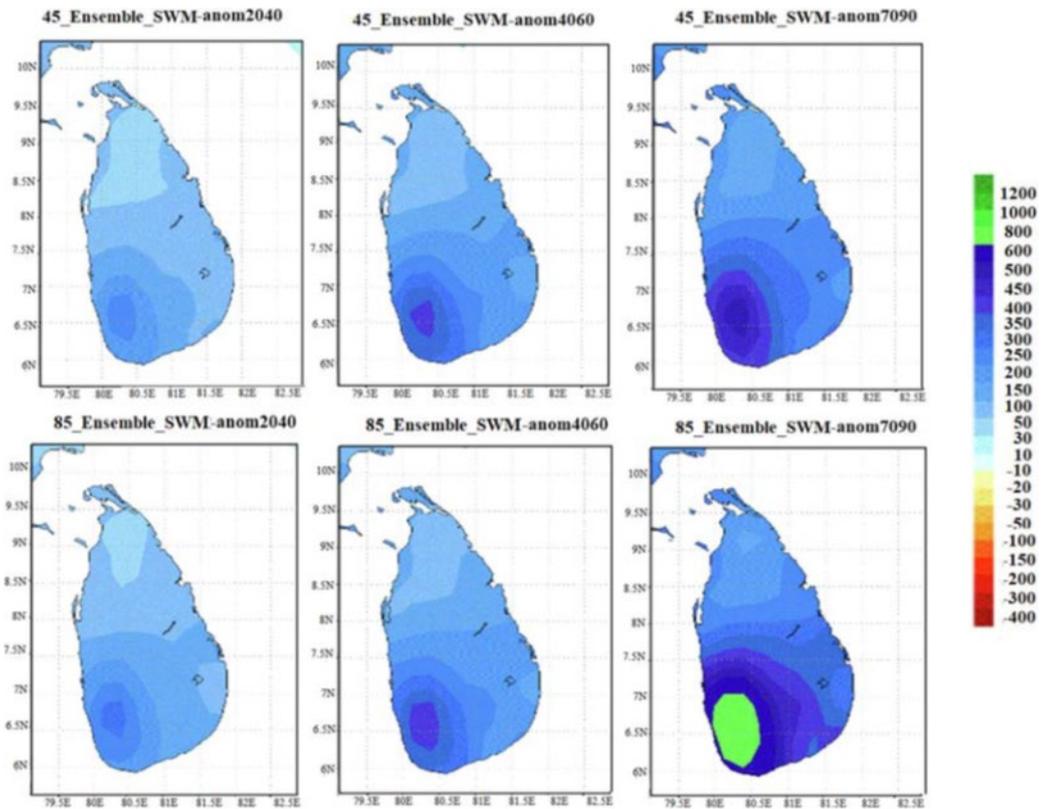


Figure 1

Prévisions d'ensemble multimodèles montrant les changements dans la mousson du sud-ouest, pour la période 1975 à 2005 avec un scénario d'émissions modérées (trajectoire représentative de concentration [RCP] 4,5) (en haut) et un scénario d'émissions élevées (RCP 8.5) pour les périodes de 2020 à 2040 (à gauche), de 2040 à 2060 (au milieu), et de 2070 à 2090 (à droite)

Source : Jayawardena *et al.*, 2024.

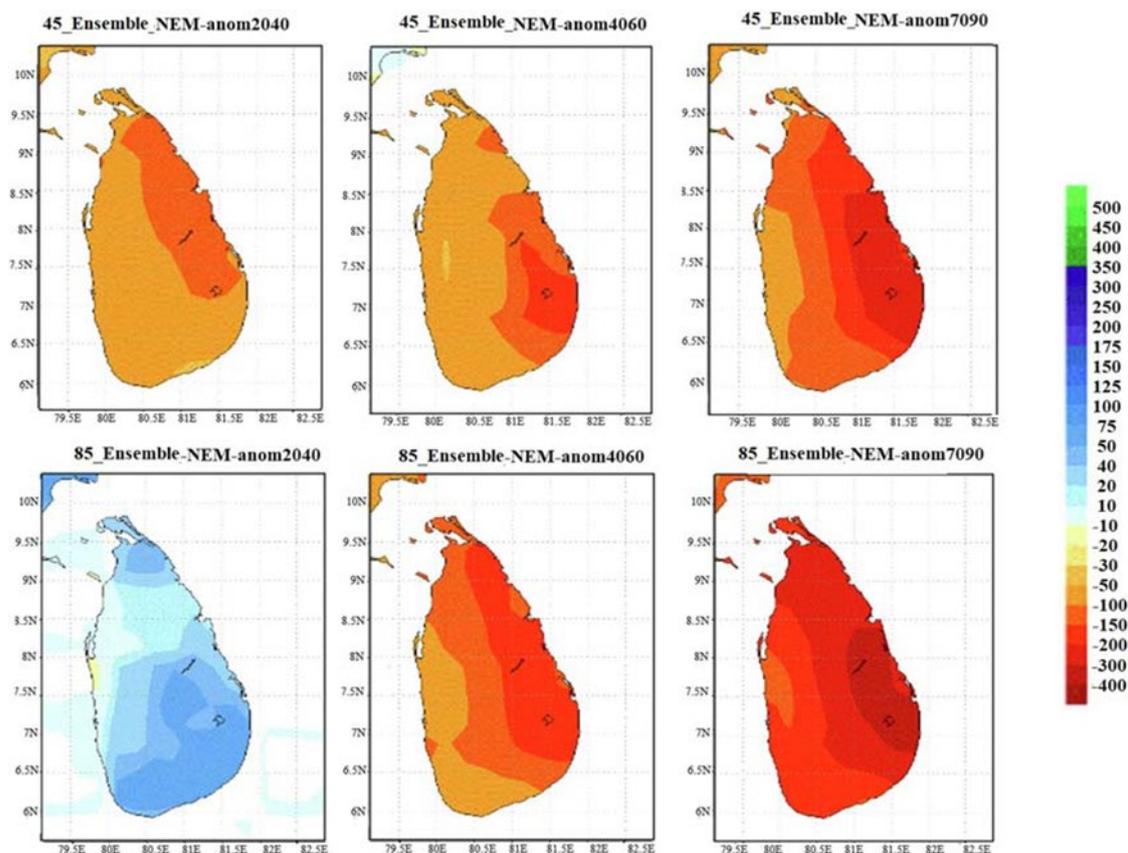


Figure 2

Prévisions d'ensemble multimodèles montrant les changements dans la mousson du nord-est, pour la période 1975 à 2005 avec un scénario d'émissions modérées (trajectoire représentative de concentration [RCP] 4,5) (en haut) et un scénario d'émissions élevées (RCP 8.5) pour les périodes de 2020 à 2040 (à gauche), de 2040 à 2060 (au milieu), et de 2070 à 2090 (à droite)

Source : Jayawardena *et al.*, 2024.

Les répercussions économiques générales des changements climatiques

31. Sri Lanka a fréquemment été confrontée à des catastrophes induites par le climat, lesquelles ont eu de multiples effets sur son développement économique. Le pays a été classé parmi les plus vulnérables, ses pertes annuelles attribuées aux changements climatiques étant estimées, en valeur absolue, à 3,626 millions de dollars des États-Unis (Eckstein *et al.*, 2020). Les aléas climatiques à Sri Lanka ont été multipliés par 22 au cours de la dernière décennie par rapport à la période 1973-1983 (UNDRR 2019), occasionnant des dommages pour près de 7 milliards de dollars des États-Unis entre 1990 et 2018. Cependant, il ne fait aucun doute que l'ampleur totale des dommages est bien plus importante, en raison des coûts liés aux événements locaux non enregistrés et aux événements de moindre ampleur tels que les inondations régionales.

32. Les effets des événements d'ampleur modeste récurrents ont nui au développement du pays autant que les rares événements d'ampleur catastrophique. Par exemple, les inondations survenues entre 1990 et 2018 ont causé un préjudice de plus de 2 milliards de dollars des États-Unis (UNDRR 2019). Selon les estimations, les pertes et préjudices liés aux inondations et glissements de terrain à Sri Lanka ont dépassé 473 millions de dollars des États-Unis en mai 2016 et 368 millions de dollars des États-Unis en mai 2017 (MNPEA 2017). Le passif éventuel du gouvernement de Sri Lanka en 2017 s'est élevé à 149 millions de dollars des États-Unis (soit environ 1 % des dépenses publiques ; WB 2018). Les pertes et préjudices liés aux changements climatiques traduisent un

dépassement des limites de l'adaptation, et montrent qu'il est nécessaire d'apporter des réponses aux conséquences des catastrophes induites par le climat à Sri Lanka dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

33. La Banque mondiale estime qu'une part de 7,7 % (50 milliards de dollars des États-Unis) du PIB de Sri Lanka devrait servir à faire face aux catastrophes climatiques d'ici à 2050 (WB and EU 2017). Les catastrophes induites par les changements climatiques menacent la croissance économique du pays, et les communautés vulnérables subissent une dégradation de leurs conditions de vie à cause de ces changements (ReliefWeb 2022). Compte tenu de la fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes et d'évolution lente, le Gouvernement sri-lankais a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des actions climatiques tout en se concentrant sur le développement durable. Sri Lanka ne doit pas sacrifier le climat au profit d'une croissance économique forte. En outre, les possibilités offertes par la lutte contre le réchauffement climatique sont multiples : utilisation plus efficace des ressources, économies financières, adoption de sources d'énergie à faibles émissions, création de nouveaux produits et services, accès à de nouveaux marchés et renforcement de la résilience sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Les effets par secteur – les secteurs concernés par les efforts d'adaptation dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (ci-après, les « CDN »)

34. Sri Lanka est un pays à faibles émissions de carbone par habitant, avec une moyenne de 1,02 tonne/personne (CDN 2021), et sa trajectoire de développement reste peu intense en carbone. Malgré son empreinte carbone relativement faible, le pays s'est engagé à réduire entre 2021 et 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de 14,5 % par rapport au scénario d'une politique inchangée, dans les secteurs de l'énergie (production d'électricité), du transport, de l'industrie, de la gestion des déchets, des forêts et de l'agriculture. Dans les contributions déterminées au niveau national actualisées de 2021 (ci-après, les « NDC 2021 ») et le plan de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national pour 2021-2030 (ci-après, le « NDCIP 2023 ») sont exposées l'approche que Sri Lanka va suivre pour limiter les effets des changements climatiques ainsi que ses initiatives pour réduire davantage ses émissions de gaz à effet de serre. Dans les sous-sections ci-après sont présentées des informations issues de la littérature sur les effets des changements climatiques en ce qui concerne les secteurs visés par les efforts d'adaptation et d'atténuation prévus dans les NDC 2021 et dans le NDCIP 2023.

Les effets sur l'agriculture

i) Le secteur agricole — les récoltes

35. Sri Lanka est un pays principalement rural et agricole. Sa civilisation hydraulique mondialement connue date de deux millénaires. Environ 2,6 millions d'hectares, soit 42 % du territoire, sont des terres cultivées, dont une grande partie est détenue par quelque 1 650 000 petits exploitants agricoles. À Sri Lanka, l'agriculture est considérée comme le secteur le plus vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. En outre, le pays s'est trouvé en situation d'insécurité alimentaire grave, avec un certain nombre de problèmes associés, principalement en raison des changements climatiques (Marambe *et al.*, 2015).

36. Aujourd'hui, les effets des changements climatiques menacent l'intégralité du cycle de production vivrière et la sécurité alimentaire de Sri Lanka. Les principaux paramètres climatiques, tels que les températures et les précipitations, sont les facteurs qui influent le plus sur les cultures (Jayatilake and Droogers, 2004), et les zones agricoles de Nuwara Eliya, Badulla, Moneragala,

Ratnapura et Anuradhapura sont les plus sensibles aux changements climatiques (Eriyagama *et al.*, 2010).

37. De plus, les communautés agricoles sri-lankaises ont dû faire face à des sécheresses sévères et fréquentes depuis 1974, lesquelles ont eu des répercussions négatives sur l'agriculture (Berundharshani and Munasinghe 2015) et les moyens de subsistance, ainsi que sur la situation socioéconomique des agriculteurs. La hausse des températures et la réduction de l'écart entre les températures nocturnes et diurnes ont eu des effets néfastes sur les cultures à forte valeur ajoutée, notamment celles des légumes et de la pomme de terre (De Zoysa and Inoue, 2014 ; Marambe *et al.*, 2015). Les sections ci-après traitent des effets climatiques sur différents segments de l'agriculture à Sri Lanka.

a) *Le riz paddy et autres céréales*

38. Le riz, denrée de base à Sri Lanka, est principalement cultivé dans des zones humides. Il existe deux grandes saisons de la culture du riz, qui sont liées au régime bimodal de la mousson. La principale saison agricole du paddy est la saison de Maha, lors de laquelle environ 850 000 hectares de terres sont cultivés. Pendant la saison de Yala, ce sont environ 450 000 hectares de terres qui sont cultivés. Près d'un million de familles d'exploitants participent à la culture du paddy, fournissant des moyens de subsistance à pas moins de 32 % de la population. La culture du riz est très vulnérable aux chocs climatiques, tels que les sécheresses, les périodes sèches, les inondations et l'élévation du niveau de la mer. Le paddy est une culture pluviale et les cultivateurs sont donc très exposés et vulnérables à la sécheresse. Ils ont perdu en résilience à cause des mauvaises récoltes dues aux effets des changements climatiques. Le gouvernement a alloué environ 9,1 milliards de roupies sri-lankaises à la création d'une assurance récolte destinée à compenser les pertes de récoltes subies entre 2014 et 2018, aussi bien en saison de Yala qu'en saison de Maha (AAIB, 2019).

39. On s'attend à ce que la hausse des températures dans le pays dépasse les limites tolérables pour des cultures de céréales telles que le riz et le maïs (Malaviarachchi *et al.*, 2014). Des expériences en environnement contrôlé ont permis de conclure qu'une augmentation des températures située entre 0,1 et 0,5 °C pourrait faire baisser la production de riz de 1 à 5 % (Vidanage and Abeygunawardane, 1994). En outre, une température ambiante supérieure à 35 °C pendant la floraison du paddy, même pendant seulement 60 à 90 minutes, peut rendre les grains stériles, en particulier pendant la saison de Yala dans les zones sèches et intermédiaires de Sri Lanka.

b) *Les cultures horticoles*

40. À Sri Lanka, les fruits et les légumes ont une grande valeur économique par rapport aux plantes d'ornement. La plupart des cultures horticoles sont rapidement périssables en raison de leur état physiologique. Une hausse de la température entraîne une accélération de la respiration des fruits et des légumes (Kandegama *et al.*, 2022) ; par exemple, les fruits climactériques mûrissent rapidement après avoir été cueillis, et leur durée de conservation se réduit progressivement, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être maintenus longtemps au stade de maturation souhaité. En outre, des pluies au début de la période de floraison entraînent chez les manguiers une chute des fleurs et une baisse de la fructification (Kandegama *et al.*, 2022). Les répercussions des variations climatiques sont importantes sur les fruits sous-utilisés dans les zones intermédiaires et sèches (Ratnayake *et al.*, 2019). Rajapakse *et al.* (2019) ont également signalé que l'absence de variétés de légumes cultivés de manière climato-compatible avait gravement nui à la production de légumes dans le pays.

c) La culture du thé

41. À Sri Lanka, le thé est une culture pluviale et l'une des principales sources de recettes en devises, représentant environ 1,2 % du PIB. La superficie totale cultivée est d'environ 202 000 hectares, et la production est d'environ 300 000 tonnes de thé (transformé). La plupart des plantations du pays, à l'exception de celles situées en altitude (> 1 200 mètres), sont susceptibles d'être fortement endommagées par les hautes températures et la sécheresse. Une baisse de 100 mm du volume de précipitations mensuel réduirait de 30 à 80 kg la quantité de thé « produit » par hectare. À l'inverse, une augmentation de 370 ppm à 600 ppm de la concentration de CO₂ dans l'air ferait augmenter la production de thé de 33 à 37 % environ (Wijeratne *et al.*, 2007).

d) La culture de la noix de coco

42. À Sri Lanka, le secteur de la noix de coco représente environ 0,7 % du PIB et est lui aussi une importante source de recettes en devises. La superficie totale des plantations est de plus de 440 000 hectares, et la production annuelle atteint 2,5 à 3 milliards de noix de coco. Le cocotier mature qui subit fréquemment des épisodes de chaleur ou de sécheresse produit moins de fruits, car ses organes reproducteurs (de l'inflorescence à la maturation de la noix) sont plus sensibles au stress hydrique et aux hautes températures que ses organes végétatifs (Ranasinghe *et al.*, 2015). Les étapes de formation du pollen et du fruit sont sensibles aux changements des conditions climatiques. Une exposition continue à la chaleur ou à un stress hydrique peut empêcher l'accumulation d'amidon et de saccharose dans les anthères en développement, principales sources d'énergie pour la germination du pollen, ce qui donnera un pollen de mauvaise qualité. En outre, des températures élevées, une faible humidité relative et un déficit de saturation important au stade de la pollinisation peuvent assécher le pollen et freiner la formation de la noix.

43. À Sri Lanka, les inondations et les glissements de terrain sont les autres phénomènes qui nuisent à la production de la noix de coco. Plus de 5 600 hectares de plantations de cocotiers sont très exposés au risque d'inondation, et 19 600 hectares le sont modérément (MOE, 2011). Des inondations occasionnelles ne sont pas dommageables pour les cocotiers, mais des sols mal drainés pendant une période prolongée peuvent finir par les endommager.

e) La culture de l'hévéa

44. La culture de l'hévéa (arbre à caoutchouc) est totalement dépendante de la pluviométrie. Elle nécessite un climat chaud et environ 2 000 mm de précipitations réparties uniformément sur l'année. Les plantations d'hévéas peuvent supporter des conditions de sécheresse plus que n'importe quelle autre culture à Sri Lanka. De même, elles peuvent tolérer des inondations pendant plusieurs jours. Bien que l'hévéa soit communément cultivé dans des régions pluvieuses, telles que celles de Kalutara et de Ratnapura (zone humide), le climat qui lui est le plus adapté est celui de la zone intermédiaire (Yogarathnam, 2011).

45. Les pluies et inondations récurrentes ont conduit à une baisse de la production en raison des fréquentes interruptions dans la collecte du latex, qui entraînent des coûts supplémentaires aussi bien pour les petites que pour les grandes exploitations. Une période de sécheresse courte est bénéfique pour les hévéas, car elle évite les maladies foliaires causées par des champignons pendant la période de formation des nouvelles feuilles (de mi-février à mi-mars). Toutefois, la pluie et la sécheresse peuvent provoquer des interruptions de la collecte et perturber la récolte. En outre, des températures supérieures à 30 °C pendant une période prolongée sont néfastes pour les processus physiologiques de l'hévéa (Yogarathnam, 2001). Malgré ces vulnérabilités, l'hévéa est un arbre qui

possède ses propres capacités d'adaptation pour supporter des conditions environnementales défavorables (Wijesuriya and Seneviratne, 2019).

f) Les cultures d'exportation de moindre importance

46. À Sri Lanka, environ 25 % des recettes d'exportation brutes proviennent des cultures d'exportation de moindre importance, telles que le clou de girofle, la cannelle, la cardamome, la noix de muscade, le macis, le poivre, etc. Sri Lanka est le plus grand producteur et exportateur mondial de cannelle, étant à l'origine de 77 % des exportations de cette épice dans le monde. La production sri-lankaise de poivre représente 2 % de la production mondiale totale, et les recettes annuelles tirées de son exportation s'élèvent à plus de 7 milliards de dollars des États-Unis (Sachitra and Chong, 2015).

47. Les effets des changements climatiques sur les cultures d'épices sont principalement liés aux épisodes de sécheresse et aux pluies intenses (Subasinghe and Ariyathilaka, 2019). La culture de la cannelle peut supporter une forte humidité et des températures élevées, jusqu'à 32 °C, si les précipitations annuelles dépassent 1 750 millimètres. La culture du poivre est une culture pluviale qui nécessite plus de 2 000 mm de précipitations annuelles et des températures situées entre 12 et 35 °C. Les zones touchées par une sécheresse prolongée ou des périodes sèches ne se prêtent pas à la culture du poivre s'il n'y a pas d'irrigation complémentaire. Une période sèche marquée et des pluies suffisantes sont essentielles à l'induction florale et à la pollinisation, alors que des vents forts sont défavorables (TNC, 2021).

g) La culture de la canne à sucre

48. À Sri Lanka, la canne à sucre, plante semi-vivace, est une culture commerciale concentrée dans les zones intermédiaires et sèches. Son potentiel de production est en moyenne de 56 à 112 MT/ha. Si le manque d'eau et des périodes prolongées de sécheresse nuisent gravement à la culture de la canne à sucre, des précipitations inhabituelles et des modifications du régime des moussons lui sont encore plus dommageables.

49. Comme il a été dit précédemment, la culture de la canne à sucre peut souffrir considérablement du manque d'eau et de périodes prolongées de sécheresse, mais la pluie et des perturbations de la mousson sont des facteurs climatiques plus graves encore (Kumarasinghe and Wijayawardhana, 2011). Les plantes affaiblies par le manque d'eau sont plus vulnérables aux parasites et aux maladies et ont une croissance et un rendement plus faibles (De Silva *et al.*, 2019).

ii) Le secteur agricole — l'élevage de bétail et de volaille

50. Le secteur de l'élevage de bétail et de volaille a connu une croissance de 4 % en 2019 (DAPH, 2015), mais celle-ci s'est ensuite infléchie à cause de la pandémie de COVID-19 et de la pénurie de nourriture pour animaux. Les changements climatiques représentent d'immenses défis pour le secteur de l'élevage et son évolution future. À Sri Lanka, ces changements ont eu des répercussions néfastes sur le secteur de l'élevage (Weerasinghe, 2019). La hausse prévue des températures, de 2,3 à 4,8 °C d'ici à 2050, et l'augmentation des précipitations aggraveront le stress subi par les animaux laitiers, ce qui aura des répercussions sur la productivité et les capacités de reproduction du bétail à haut rendement. L'incidence de ces effets sur le secteur de l'élevage se traduira notamment par une perte de revenus et de moyens de subsistance pour les familles rurales, et la production sera également indirectement touchée par l'aggravation des pénuries de nourriture pour animaux, de foin et d'eau. La sécheresse qui s'est produite en 2016-2017 a clairement montré quelles sont les répercussions pour le secteur de l'élevage.

a) La production laitière

51. La zone de confort thermique pour les races laitières tempérées se situe entre 5 et 25 °C. Aussi, l'intensification de la production laitière dans les régions sèches qui ont recours à des races tempérées pourrait entraîner une plus grande vulnérabilité des animaux à l'augmentation des températures et de l'humidité. Un indice température-humidité (THI ; figure 3) supérieur à 72 génère un stress thermique pour les animaux laitiers. Les prédictions concernant les anomalies de température aux échéances 2030 et 2050 indiquent qu'une partie des zones intermédiaires et sèches seront exposées à une hausse élevée des températures. D'après la carte de l'indice température-humidité du pays, la zone humide située à l'intérieur est la plus adaptée pour les races exotiques en raison de son climat favorable à longueur d'année. Il faut s'attendre à une baisse considérable de la production laitière lorsque des animaux ayant des capacités d'adaptation diverses sont élevés dans des environnements thermiques qui ne correspondent pas à leur zone de confort (Silva *et al.*, 2021). Cependant, il serait difficile de développer davantage l'industrie laitière dans cette zone car les ressources, telles que les terres et le fourrage, y sont limitées. Les valeurs de l'indice température-humidité dans les zones intermédiaires et sèches varient en fonction des températures nocturnes et diurnes. La plupart des animaux laitiers sont répartis dans les zones intermédiaires et sèches (88 %) où des terres sont disponibles (DAPH, 2015), mais ces zones-là seront exposées à des difficultés croissantes en raison de l'augmentation des températures, des sécheresses fréquentes et des maladies. Le secteur de l'élevage de bétail a été lourdement touché par la sécheresse, en particulier en 2006 et en 2007 (Marambe *et al.*, 2015).

b) La production de volailles

52. La plupart des grands élevages de volaille, comptant plus de 100 000 animaux, sont situés dans des bâtiments fermés où l'environnement est entièrement contrôlé. L'environnement et la température extérieurs n'ont pas d'incidence sur ces élevages, qui représentent environ 22 % de l'effectif avicole du pays.

53. Les petites et moyennes exploitations sont généralement des élevages en plein air où les volailles sont plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques. Ces élevages ne sont pas économiquement viables, car ils sont très vulnérables aux changements climatiques, tels que les précipitations extrêmes, les hautes températures et l'humidité. Par exemple, la filière avicole a été lourdement touchée par les inondations survenues entre 2005 et 2008 et la sécheresse qui a marqué la période 2005-2010, par rapport au reste du secteur de la production animale (Marambe *et al.*, 2015). Des conditions climatiques changeantes ont des répercussions directes sur l'alimentation des volailles et leur productivité. En outre, une chaleur et une humidité extrêmes peuvent accroître la mortalité.

c) La production porcine

54. La filière porcine est particulièrement présente sur la bande côtière située entre Kalutara et Negambo et s'est étendue vers l'intérieur du pays où des marchés urbains s'établissent. Environ 60 % des élevages porcins sont des petites exploitations, contre 25 % de moyennes exploitations et 15 % de grandes exploitations. Les exploitations de moyenne et grande taille sont des élevages intensifs fermés, dans lesquels les animaux sont nourris avec des produits concentrés pendant toute leur période de production. Les exploitations de petite taille sont des élevages extensifs ou semi-intensifs. La filière porcine repose en grande partie sur des races exotiques, telles que le Landrace ou le Large white, qui sont très vulnérables au stress causé par des taux élevés de température et d'humidité. En outre, un grand nombre d'agriculteurs des zones côtières élèvent des races de porcs autochtones qui ont des qualités telles qu'une adaptabilité à une nourriture de mauvaise

qualité, une résistance aux maladies et la capacité de survivre dans des environnements très différents (Silva *et al.*, 2016).

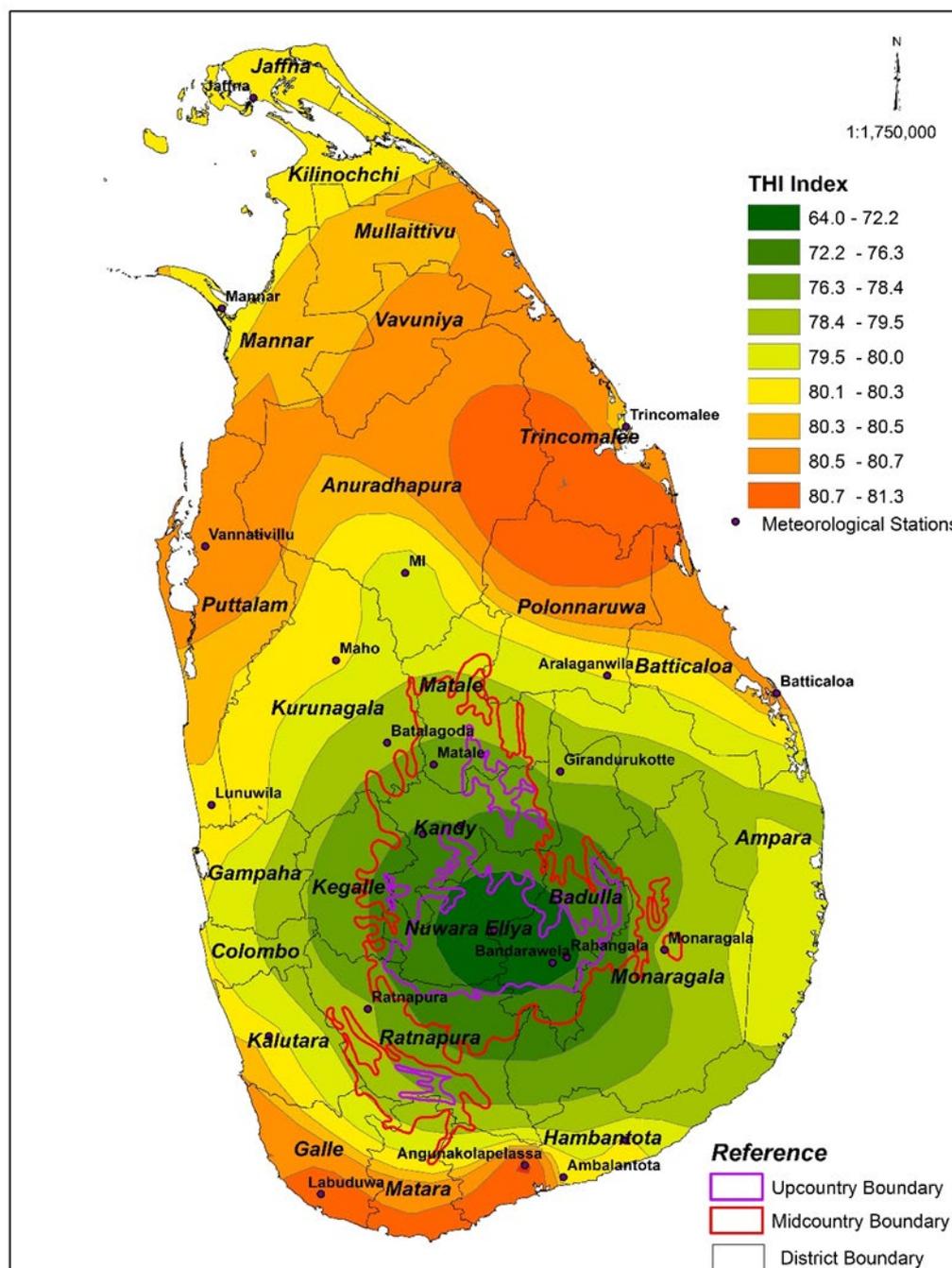


Figure 3
Carte de l'indice température-humidité (THI) à Sri Lanka

Source : Silva *et al.*, 2021.

iii) Le secteur agricole – les filières de l'aquaculture et de la pêche

55. À Sri Lanka, le secteur de la pêche comprend trois principaux sous-secteurs, à savoir la pêche au large, la pêche en eau profonde et la pêche intérieure et l'aquaculture. Toutes ces filières emploient environ 250 000 pêcheurs actifs et quelque 100 000 personnes pour les services d'appui, auprès desquels 560 000 personnes ont trouvé un emploi direct ou indirect. Le secteur de la pêche constitue la principale activité économique de la région côtière, où vit 25 % de la population. Il

permet de couvrir environ 70 % des besoins en protéines animales du pays et représente 1,3 % du PIB.

56. Jusqu'à présent, l'on ne s'est pas beaucoup inquiété des répercussions des changements climatiques sur les filières de la pêche et de l'aquaculture. Cependant, il a récemment été établi que l'élévation du niveau de la mer de 1,5 millimètre à 3 millimètres par an au cours du dernier siècle (Arulanathan, 2016) et le réchauffement des océans étaient les deux facteurs les plus critiques pour le secteur. L'augmentation de la température à la surface de la mer et ses répercussions sur la phénologie des organismes ou, indirectement, l'acidification des océans font partie des effets des changements climatiques observables sur les écosystèmes aquatiques. La fréquence et l'intensité accrues des tempêtes pourraient également accroître la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques.

57. L'aquaculture et la mariculture, qui sont des filières en rapide expansion à Sri Lanka, ont déjà subi les conséquences des changements climatiques (Arulanathan, 2019). La répartition des espèces a notamment été modifiée en raison de ces changements. Toute modification des niveaux d'eau douce dans les estuaires aura des répercussions sur la composition des espèces des eaux saumâtres. Un climat changeant aura des répercussions sur les herbiers marins qui, à leur tour, auront des effets sur la production marine et les revenus des personnes qui vivent de la pêche. Les infrastructures et les biens matériels des petits pêcheurs et de leur communauté seront également menacés par l'élévation du niveau de la mer. Les variations de la température de surface des océans dues aux changements climatiques influent sur la répartition, le développement et la reproduction des stocks de poissons, ce qui entraînera des modifications importantes des zones de pêche et donc une incidence sur la pêche au large et en eau profonde.

58. L'élévation du niveau de la mer aura pour conséquence la perte ou la modification des habitats côtiers ainsi que des changements dans la répartition des espèces, ce qui se traduira par des répercussions importantes sur les pêcheries. La migration des zones humides côtières vers l'intérieur des terres entraînera la perte d'habitats aquatiques en eau douce et en eau saumâtre bien établis (tels que les mangroves, les marais salants, les récifs coralliens et les herbiers marins), qui sont des zones de reproduction importantes pour les pêcheries côtières et marines. La perte des zones humides dans les régions côtières et la modification de la salinité des lagons et des estuaires ont des effets sur les poissons et les crustacés. Les ondes de tempêtes et les catastrophes de plus en plus fréquentes endommageront les récifs, ce qui ralentira la reproduction des poissons et réduira leurs sites d'alimentation. En outre, les dommages causés aux récifs coralliens aggraveront l'érosion côtière et la salinité des eaux intérieures et des sources d'eau douce. L'acidification des océans rendra difficile la formation d'un exosquelette à base de carbonate de calcium pour les crustacés, les crabes, les homards et les coraux, dont les stocks diminueront.

59. Les risques liés aux changements climatiques pour l'aquaculture sont plus gérables. Cependant, l'élevage de crevettes sur la côte nord-ouest du pays est particulièrement vulnérable à ces changements. Les données scientifiques disponibles sur les répercussions des changements climatiques sur les pêcheries d'eau douce sont encore insuffisantes. Les écosystèmes d'eau douce sont menacés par les changements de température, la sécheresse, les précipitations, le ruissellement et les inondations. De tels effets créent un environnement très risqué pour les stocks de poissons. De récentes études montrent que les pêcheries d'eau douce dans les provinces du nord, du nord-ouest, du centre-nord et de l'est du pays sont très vulnérables aux changements climatiques. En ce qui concerne la filière de la pêche en mer, la ville de Kalpitiya, dans le district de Puttalam, est très exposée à l'élévation du niveau de la mer. Les 43 zones de débarquement des produits de la pêche qui se trouvent dans cette région, et qui assurent des moyens de subsistance à quelque 6 000 personnes, sont

menacées par la montée des eaux. Les pêcheries d'eau douce et d'eau saumâtre dans les zones sèches et intermédiaires sont quant à elles vulnérables à la sécheresse (MERE, 2011).

Les répercussions sur la santé et la nutrition des populations

60. Diverses études menées dans le monde ont montré que les variations des régimes climatiques pouvaient accroître les risques pour la santé. Les cycles de vie des agents biologiques associés à des maladies sont très sensibles aux paramètres météorologiques et climatiques. Bien que Sri Lanka ait fait des progrès relativement importants dans le domaine de la santé par rapport à d'autres nations en développement, le pays a connu des flambées de maladies étroitement liées à l'environnement et aux régimes météorologiques (NAP, 2016). Les épidémies saisonnières de dengue en sont un bon exemple.

61. La propagation de maladies à transmission vectorielle à de nouvelles régions en raison de variations dans les régimes climatiques locaux constitue un risque potentiel pour la santé qui mérite une attention particulière. Dans le passé, Sri Lanka a été frappée par des épidémies, notamment des flambées périodiques de paludisme (Mahendran *et al.*, 2020). Des conditions météorologiques extrêmes peuvent également entraîner des catastrophes naturelles qui se soldent par des morts et des blessés. En outre, une hausse progressive des températures et des modifications soudaines, inhabituelles et extrêmes des paramètres météorologiques peuvent avoir des effets directs sur le confort de vie et la santé. Les données démographiques montrent que la population sri-lankaise est vieillissante et, de ce fait, particulièrement vulnérable aux risques sanitaires liés au climat. Par conséquent, l'adaptation à ces risques doit être une priorité. L'étude menée par Alahakoon *et al.* (2022) a conclu qu'en raison des changements climatiques le stress thermique peut atteindre des niveaux dangereux à Sri Lanka.

62. La variabilité du climat influe de multiples manières sur la santé humaine, qui est notamment directement mise en danger par la hausse des températures et l'intensité accrue des vagues de chaleur et des inondations. L'augmentation des températures peut faciliter la propagation des maladies à transmission vectorielle telles que la dengue. Sri Lanka a récemment connu des flambées épidémiques en lien étroit avec des phénomènes météorologiques extrêmes.

63. La pollution des eaux de surface, conséquence des inondations, accroît le risque de maladies à transmission vectorielle, transmises par des rongeurs ou d'origine hydrique. Des conditions météorologiques extrêmes aggravées par les effets des changements climatiques peuvent provoquer davantage de catastrophes, avec des morts et des blessés (MOE, 2010). Des variations des régimes et de l'intensité des précipitations, ainsi que la hausse des températures et la durée accrue des sécheresses peuvent compromettre la sécurité alimentaire, nuire à l'état nutritionnel des populations et entraîner des maladies psychiatriques, notamment dans les communautés rurales pauvres (WHO, 2015). La présente section consacrée à la vulnérabilité du secteur de la santé s'intéressera particulièrement aux maladies à transmission vectorielle (dengue, paludisme, filariose, leishmaniose), aux maladies zoonotiques (leptospirose), à l'état nutritionnel, aux maladies transmises par la nourriture ou d'origine hydrique, aux problèmes de santé liés aux épisodes climatiques extrêmes, aux problèmes de santé liés à la chaleur et aux maladies associées à la pollution de l'air.

64. La nutrition, facteur essentiel à la santé humaine, dépend de la disponibilité des aliments et de l'accès à une nourriture suffisamment nutritive. La sous-nutrition (sévère, modérée ou légère), la malnutrition par carence en micronutriments (anémie, carence en fer, carence en vitamine A et carence en iode), le surpoids et l'obésité sont les principaux troubles liés à la nutrition à Sri Lanka. Toutes ces complications peuvent être directement ou indirectement associées aux changements

climatiques et entraver le développement global du pays (MRI, 2009). Les changements climatiques auront des conséquences sur la production de nourriture, en particulier les cultures de céréales, en raison de la modification des températures, des régimes de précipitations, de l'humidité des sols et de leur fertilité. L'insécurité alimentaire liée aux changements climatiques entraînera une malnutrition généralisée et une famine qui toucheront principalement les enfants et les femmes enceintes.

Les répercussions sur l'eau — la consommation et l'irrigation

65. Comparé à de nombreux autres pays, Sri Lanka possède d'abondantes ressources en eau, si l'on considère le total cumulé des eaux disponibles. Cependant, les fluctuations spatiales et temporelles des précipitations entraînent des variations dans la disponibilité à la fois des eaux de surface et des eaux souterraines (Chandrasekara *et al.*, 2021). Historiquement, le régime des moussons a créé un besoin de conservation planifiée de l'eau et de bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'eau. Il est probable que les effets globaux des changements climatiques aient des répercussions néfastes sur l'approvisionnement en eau du secteur agricole, la production d'énergie, la santé humaine et les établissements humains (TNC, 2021). Depuis 2019, le degré d'incertitude et le manque de précision spatiale concernant l'ensemble des prévisions liées à l'eau sont un obstacle majeur à une gouvernance et à une planification de l'eau efficaces. Face à un climat très variable sur le plan spatial, et dans un contexte de vulnérabilités sociales marquées, il est urgent de mener d'autres recherches afin d'améliorer la compréhension des futurs problèmes potentiels.

66. La disponibilité, l'approvisionnement, la répartition, l'utilisation et la conservation des ressources en eau dépendent directement des conditions climatiques. À Sri Lanka, le secteur des ressources en eau doit répondre aux besoins domestiques et à ceux des secteurs agricole et industriel et des écosystèmes (NAP, 2016). La relation entre l'eau et les écosystèmes est complexe. Par conséquent, en plus de répondre aux besoins humains, les responsables des ressources en eau doivent également prêter attention aux écosystèmes. Seul un nombre restreint des ménages a accès à une eau potable sûre. Sri Lanka a beaucoup investi dans l'approvisionnement en eau pour le secteur agricole, et une partie importante de la capacité de production d'énergie du pays dépend également des ressources en eau. Le nombre croissant d'installations industrielles crée aussi une augmentation de la demande en eau, ce qui nécessite d'accroître l'extraction d'eau souterraine et pollue davantage les ressources en eau. De manière générale, l'eau est un secteur important qui a des incidences sur l'ensemble des principaux secteurs économiques et activités humaines, et une attention particulière doit être portée à son adaptation aux changements climatiques.

i) L'eau de consommation

67. La fréquence accrue des épisodes météorologiques extrêmes a des répercussions fortes et durables sur la disponibilité spatiale et temporelle en eau. Avec les anomalies de température et de pluviométrie prévues aux échéances 2030 et 2050 dans le scénario d'émissions élevées (RCP 8.5), la situation sera encore plus grave dans les zones sèches et intermédiaires en raison des taux d'évapotranspiration élevés (TNC, 2021). Dans les districts de Colombo et de Gampaha (dans le bassin fluvial du Kelani), de Matara (dans le bassin fluvial du Nilwala) et de Hambanthota, les risques liés aux inondations ont une forte incidence sur la qualité de l'eau de consommation (turbidité, microorganismes et couleur). Les anomalies de pluviométrie prévues aux échéances 2030 et 2050 dans le scénario RCP 8.5 aggraveront ce risque, en particulier dans la zone humide.

ii) L'eau d'irrigation

68. Sri Lanka a un système de culture fondé sur l'irrigation depuis plus de deux millénaires, et a hérité d'un savoir-faire et d'une infrastructure hydraulique sophistiqués. Des variations brutales, tant spatiales que temporelles, dans la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, ont motivé l'élaboration d'un système complexe d'irrigation et d'approvisionnement en eau qui est devenu l'une des réalisations de l'ingénierie hydraulique les plus avancées du monde. Des cultures telles que celle du riz paddy nécessitent une grande quantité d'eau d'irrigation, et les petits exploitants qui dépendent de la pluie pour leurs besoins d'irrigation sont de plus en plus vulnérables à la variabilité et à la baisse des précipitations (Esham and Garforth, 2013).

Les répercussions sur les ressources côtières

69. Sri Lanka est richement dotée d'écosystèmes côtiers et marins variés, comprenant des estuaires et des lagons (214 522 hectares), des mangroves (11 656 hectares), des herbiers marins (37 137 hectares), des marais salants (27 520 hectares), des récifs coralliens et de vastes plages, y compris des cordons et flèches littoraux (5 731 hectares), des dunes de sable, des mangroves et d'autres étendues d'eau connexes (10 363 hectares). Chacun de ces habitats côtiers abrite une quantité considérable d'espèces, fournit un éventail de services écosystémiques cruciaux pour l'être humain et offre des moyens de subsistance aux communautés côtières, contribuant de manière importante à l'amélioration de leur statut économique et au maintien de l'intégrité sociale.

70. Les répercussions probables des changements climatiques sur les zones côtières sont notamment l'élévation du niveau de la mer et l'intrusion saline dans les terres qui en résulte. Au cours du dernier siècle, le niveau de la mer a monté en moyenne de 15 centimètres. Cette élévation a généré une augmentation de la salinité qui a sérieusement compromis les principales activités de production existantes. Selon une étude menée par Nianthi et Shaw (2015), l'élévation du niveau de la mer entraînera une inondation des zones côtières de faible altitude et aura des conséquences économiques importantes sur les ressources terrestres (pour un montant estimé de 1 242 millions de roupies sri-lankaises), sur les secteurs du tourisme (201 millions de roupies sri-lankaises de pertes et 1 174 millions de roupies sri-lankaises de coût de remplacement) et de l'industrie (coût de 152 millions de roupies sri-lankaises pour les petites industries), ainsi que sur la production de riz et de noix de coco (pour un montant de 64,5 millions et de 83 millions de roupies sri-lankaises respectivement).

Les répercussions sur la biodiversité et les écosystèmes

71. À Sri Lanka se trouve l'un des 36 points chauds de biodiversité du monde (formé conjointement avec les Ghâts occidentaux de l'Inde). Malgré sa relativement petite superficie, le pays abrite des écosystèmes variés, dans lesquels vivent une faune et une flore très riches composées de nombreuses espèces. Cette variété est fonction de la variation spatiale des pluies, des températures, de la topographie et des sols.

72. Selon le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO, le pays abrite quatre réserves de biosphère : Hurulu, Sinharaja, Kanneliya-Dediyagala-Nakiyadeniya et Bundala. Les côtes s'étendent sur environ 1 700 kilomètres et comprennent des estuaires, des lagons, des plages, des rivages rocheux, des dunes de sable, des marais salants et des mangroves. Dans le golfe de Mannar se trouvent les plus grands récifs coralliens peu profonds et les plus grands herbiers marins du pays, et des récifs coralliens frangeants s'étendent dans les eaux côtières au nord, à l'est et au sud du pays. La déforestation et la fragmentation des forêts sont la principale menace pour la biodiversité

de Sri Lanka, tandis que les espèces exotiques envahissantes dominent de plus en plus le paysage à la faveur des changements climatiques.

73. Peu d'études ont été menées sur les répercussions de la modification du régime des pluies ou de l'augmentation des températures sur les espèces et les écosystèmes forestiers. Les espèces sensibles à l'habitat, telles que les poissons d'eau douce, les ptéridophytes (fougères), les orchidées et autres plantes aquatiques dépendent de la disponibilité de l'eau. En 2010, un blanchissement important des récifs coralliens du parc national de Pigeon Island et de Dutch Bay à Trinquemalay a endommagé les écosystèmes coralliens (Rajasuriya, 2010). Un blanchissement corallien similaire a été observé plus récemment, en 2019, en particulier sur des récifs des côtes est et nord. Si le niveau de la mer s'élevait d'un mètre dans la région de Batticaloa, les communautés côtières se retrouveraient inondées par une eau saumâtre, plus ou moins profonde selon les endroits, et le front de végétation permanente actuellement présent sur les côtes reculerait de 30 à 45 m vers l'intérieur des terres (Mathiventhan *et al.*, 2022).

Les répercussions sur les infrastructures et les établissements humains

74. À Sri Lanka, les établissements humains se situent dans les zones urbaines, les zones rurales et les zones de plantation. La population rurale représente 77,4 % de la population totale et celles des zones urbaines et des plantations, 18,2 % et 4,4 % respectivement. L'autorité responsable du développement urbain prévoit qu'en 2030, 70 % de la population sri-lankaise vivra dans des établissements urbains (NCAS, 2010). Les établissements humains sont extrêmement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment aux températures en hausse, aux sécheresses prolongées et aux catastrophes causées par des pluies irrégulières, des inondations, des glissements de terrain et l'élévation du niveau de la mer. Les établissements urbains et ruraux sont exposés au risque d'inondations, tandis que ceux situés dans des zones de pentes supérieures à 45° sont menacés par les glissements de terrain.

75. Un taux d'humidité élevé aggrave les effets des températures ressenties par l'être humain. Une chaleur extrême peut avoir des conséquences dangereuses, voire mortelles, parmi lesquelles le stress thermique ou la crise cardiaque. L'impact de la chaleur peut être exacerbé dans des villes comme Colombo, en raison de l'effet d'îlot de chaleur urbain, mais ailleurs les moyens de subsistance et le bien-être social peuvent également être gravement perturbés pendant et après les périodes de chaleur inhabituellement forte (Nanayakkara *et al.*, 2023).

76. Les effets de l'augmentation des températures et du stress thermique dans les zones urbaines sont de plus en plus aggravés par le phénomène de l'effet d'îlot de chaleur. Les revêtements de couleur sombre, les sources de chaleur résidentielles et industrielles, l'absence de végétation et la pollution de l'air peuvent faire monter les températures à des niveaux supérieurs à ceux enregistrés dans les zones rurales environnantes, l'écart pouvant atteindre entre 0,1 et 3 °C dans les mégapoles. Les surfaces urbaines telles que les routes et les toits absorbent, retiennent et rediffusent la chaleur, faisant augmenter la température dans les villes (Jayawardena *et al.*, 2024).

77. Les activités de développement qui ont entraîné le remplacement des espaces verts par des surfaces dures qui absorbent la chaleur, et les activités humaines telles que la circulation, l'industrie et l'utilisation de l'électricité génèrent une chaleur qui aggrave l'effet d'îlot de chaleur urbain. Il est arrivé qu'à Colombo, cet effet cause une augmentation de 1,6 °C de la température à la surface du sol (WB and ADB, 2021). Il est probable que, outre leurs conséquences pour la santé humaine, les pics de chaleur qui seront provoqués par les changements climatiques conjugués à l'effet d'îlot de chaleur, ainsi que par l'expansion urbaine à venir, compromettront la productivité du secteur des

services, à la fois parce qu'ils nuiront directement à la productivité du travail et en raison des coûts supplémentaires d'adaptation.

78. Une étude a exploré les risques et les compromis qui nous attendent au cours du XXI^e siècle, à mesure que les communautés et les infrastructures seront contraintes, en raison de l'élévation du niveau de la mer et du risque accru d'ondes de tempête, de s'éloigner des côtes telles qu'elles existent actuellement. À Sri Lanka, il est souhaitable que ce recul vers l'intérieur des terres se fasse sur une distance de 37 à 262 mètres sur toute la côte est, ce qui supposera un coût économique important (Dastgheib *et al.*, 2018). La baisse de niveau de vie que subira la population sri-lankaise à cause de la hausse des températures sera probablement l'une des plus prononcées de l'Asie du Sud (Mani *et al.*, 2018). Dans des scénarios d'émissions plus élevées, les régions du nord et de l'est de Sri Lanka, telles que le district de Jaffna, risquent de connaître une baisse de revenus pouvant atteindre 10 % d'ici à 2050. Dans ces régions, les changements climatiques pourraient aggraver des niveaux de pauvreté déjà importants.

Les répercussions sur le tourisme

79. Sri Lanka est une destination touristique prisée et particulièrement appréciée, parmi les pays insulaires, pour ses zones géophysiques et climatiques contrastées, distantes d'à peine quelques heures les unes des autres. Les plans de développement du tourisme pour 2011-2016 et pour 2017-2020 intègrent des stratégies visant à renforcer ce secteur et à attirer les visiteurs. Le tourisme représente environ 10 à 12 % du PIB, ce qui en fait la troisième principale source de devises pour l'économie nationale (CBSL, 2018). La stratégie actuelle vise à générer des recettes de 10 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2025. Ce secteur emploie directement et indirectement plus de 360 000 personnes (SLTDA, 2017).

80. Le secteur du tourisme est extrêmement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, tels que la hausse des températures, les vagues de chaleur, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes (ondes de tempête, sécheresse prolongée, crues soudaines et glissements de terrain). La plupart des installations touristiques sont situées dans les zones côtières (60 %), où l'altitude est inférieure à 2 mètres, ce qui accroît l'exposition aux risques liés à l'élévation du niveau de la mer et aux ondes de tempête (Nayanananda, 2007). Les changements climatiques aggraveront également le recul des plages, les atteintes à la biodiversité marine (par exemple, blanchissement des coraux), la propagation de maladies infectieuses, les températures élevées et le stress thermique subi par les touristes, et le manque d'eau dans certaines zones. En outre, des sécheresses prolongées pourraient nuire au tourisme dans les réserves et parcs naturels, principalement situés dans la zone sèche.

Les effets par secteur — les secteurs concernés par les efforts d'atténuation dans le cadre des CDN

81. Les secteurs visés par les efforts d'atténuation dans le cadre des CDN jouent un rôle essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements pris par Sri Lanka. Parmi les six domaines concernés, ceux des forêts et de l'agriculture (dont l'élevage) ont été présentés ci-dessus à la section relative à l'adaptation. Bien que le secteur de l'agriculture soit l'un des plus vulnérables aux changements climatiques, il contribue également à ces changements et doit donc participer aux efforts d'atténuation dans le cadre des CDN. Les forêts, qui abritent une grande partie de la diversité biologique autochtone de Sri Lanka et capturent le CO₂, contribuant ainsi à éliminer les gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère, constituent aussi un secteur concerné par les efforts d'atténuation dans le cadre des CDN. Nous présenterons à la section ci-après

les quatre autres secteurs également concernés par ces initiatives ainsi que les répercussions qu'ils subissent du fait des changements climatiques.

Les secteurs de l'industrie, de l'électricité (énergie), des transports et de la gestion des déchets

82. L'énergie, l'industrie et les transports sont généralement considérés comme des secteurs pertinents pour les mesures d'atténuation plutôt que d'adaptation aux changements climatiques. Cependant, les consultations menées avec les parties prenantes et les spécialistes montrent que ces secteurs ont également besoin de mettre en œuvre certaines mesures d'adaptation pour faire face aux effets climatiques attendus. Nous examinerons donc ces secteurs non pour leur contribution à l'atténuation des effets des changements climatiques mais pour expliquer quelles mesures d'adaptation sont essentielles au renforcement de leur résilience climatique. La production d'énergie à Sri Lanka dépend encore dans une large mesure des installations hydroélectriques, qui sont vulnérables à une modification des régimes de précipitations. Ces régimes sont essentiels à la production de matières premières pour les agro-industries. De plus, la raréfaction croissante de l'eau et une exploitation accrue des eaux souterraines rendront plus difficile à l'avenir l'approvisionnement en eau de l'industrie. Les phénomènes extrêmes peuvent quant à eux avoir des répercussions sur les transports. Par conséquent, bien qu'ils soient habituellement associés aux efforts d'atténuation, ces différents secteurs ont aussi besoin de mesures d'adaptation appropriées.

83. Il apparaît que le secteur industriel subit des effets néfastes importants liés aux vents forts et aux glissements de terrain. Les sous-secteurs du textile et de l'habillement sont également fortement touchés, alors que le sous-secteur des machines en tire plutôt des conséquences favorables. En effet, la reconstruction qui suit une catastrophe accroît la demande en nouvelles machines et nouveaux équipements (Weerasekara *et al.*, 2021).

84. Des recherches montrent qu'en moyenne, une augmentation de la température ambiante d'un degré peut entraîner une hausse de la demande en électricité de 0,5 % à 8,5 % (Santamouris *et al.*, 2015), pour répondre à la demande accrue émanant des systèmes de climatisation des professionnels et des particuliers. La hausse de la demande associée à celle des températures dans le contexte des changements climatiques est reflétée dans l'indice *Cooling Degree Days*, qui représente l'énergie totale nécessaire au refroidissement pour maintenir des températures optimales pour le confort humain. À Sri Lanka, on prévoit une augmentation considérable de la demande de refroidissement, de 10 % au minimum d'ici à 2040, quel que soit le scénario d'émissions. Cette demande accrue se traduira par une plus grande sollicitation des systèmes de production d'énergie, eux-mêmes déjà mis à rude épreuve par le stress thermique, principalement en raison de leurs propres besoins en refroidissement, ce qui pourra réduire leur efficacité (ADB, 2017).

85. À Sri Lanka, les principales infrastructures de transport, qui consistent en routes, voies ferrées, aéroports et ports maritimes, sont vulnérables à certains effets des changements climatiques, d'autant que la plupart n'ont pas été conçues pour en supporter les incidences. Il est très probable que la zone côtière du pays (formée par les secrétariats divisionnaires ayant une côte) sera touchée par l'élévation du niveau de la mer et devra faire face aux inondations, à des intrusions salines et à une multiplication des ondes de tempête. Près de 20 % des routes de catégories A et B de l'île sont situées dans la région côtière, de même que 33,3 % des voies ferrées (MOE, 2011). Ces infrastructures sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer. Par endroits, les voies ferrées qui relient Colombo au sud du pays ont déjà été touchées par l'érosion côtière. L'élévation du niveau de la mer et la fréquence et l'intensité accrues des ondes de tempête peuvent aussi avoir des conséquences sur les ports, et de ce fait sur leurs installations.

86. Les principales routes du pays sont généralement recouvertes d'un prémélange de bitume ou d'asphalte. La hausse des températures pourrait abîmer le revêtement, déformer le marquage au sol et provoquer des remontées de bitume fragilisant les anciens revêtements (RDA, 2016). D'importants investissements pourraient ainsi être nécessaires pour réparer et entretenir les routes. De la même manière, l'intensité accrue des pluies due aux changements climatiques pourrait aggraver les inondations sur les routes, d'autant que de nombreux canaux et ouvrages d'évacuation sont déjà en mauvais état ou ont été conçus pour des débits plus faibles. Une aggravation des dégâts subis par infrastructures de transport routier entraînera des coûts directs de réparation et de remise en état, ainsi que des pertes considérables pour de nombreux autres secteurs qui dépendent du réseau routier et ferroviaire.

87. La gestion des déchets est l'un des principaux services gérés par les autorités administratives de chaque commune, et les changements climatiques peuvent avoir des conséquences à la fois directes et indirectes sur les installations de ce secteur. Les pratiques désordonnées en matière d'élimination des déchets à Sri Lanka ont causé de nombreux problèmes environnementaux et autres nuisances pour la population. En même temps, une mauvaise gestion des déchets (par exemple, présence de déchets bloquant l'évacuation des eaux) peut aggraver une inondation lors d'un épisode de pluie (MCUDP, 2024) et réduire la capacité d'une ville à faire face à des phénomènes climatiques extrêmes. Tout système de gestion des déchets, actuel ou nouveau, doit donc être conçu dans une optique de résilience face aux changements climatiques. Des phénomènes climatiques extrêmes auront une incidence sur les différentes modalités de la gestion des déchets, tels que la collecte, le transport ou la mise en décharge, et causeront des désagréments, des perturbations, des problèmes de santé et une pollution environnementale globale.

IV. LE BIEN-FONDÉ DES QUESTIONS JURIDIQUES

88. Sri Lanka rappelle que de nombreuses sources de droit international, ainsi que des jurisprudences nationales, énoncent des obligations juridiques relatives à la protection de l'environnement de manière générale. On peut aisément en étendre la portée pour affirmer que les États ont l'obligation en droit international de protéger en particulier le système climatique et les autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, pour eux-mêmes et pour les générations présentes et futures.

89. De la même manière, il existe en droit international et en droit interne de nombreuses sources juridiques faisant autorité sur les conséquences juridiques des manquements par les États à leurs obligations au regard du droit international, qui pourraient donc s'appliquer aux violations du droit de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques.

A. Le droit applicable

90. En l'espèce, une partie des sources et principes du droit international sur lesquels la Cour devra s'appuyer pour se forger un avis est déjà mentionnée dans la partie de la demande qui précède les deux questions juridiques : la Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'accord de Paris, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'obligation de diligence requise, les droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le principe de prévention des dommages significatifs à l'environnement et l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin.

91. Cependant, la Cour ne devrait en aucun cas se limiter à ces sources et principes du droit international et, à cet égard, Sri Lanka la prie instamment de dégager, dans l'ensemble des éléments constituant le corpus du droit international, les obligations pertinentes des États allant au-delà des questions de droits et devoirs purement environnementaux, des obligations auxquelles il est indirectement mais gravement manqué du fait des changements climatiques, et d'évaluer les conséquences de ces manquements au regard du droit international.

92. Certains alinéas du préambule de la résolution 77/276 confirment aussi que c'est à travers un vaste prisme qu'il est demandé à la Cour d'aborder les deux questions juridiques, l'Assemblée générale y rappelant ses propres résolutions antérieures relatives à des questions environnementales, des résolutions du Conseil des droits de l'homme et nombre d'autres sources de droit international traitant des droits de l'homme et des droits de l'environnement en particulier.

B. Les obligations des États en matière de changement climatique selon le droit international

93. Afin de déterminer les obligations des États, il est important de rappeler d'abord les sources fondamentales du droit international public, telles qu'énoncées à l'article 38 du Statut de la Cour. Il s'agit *a)* des conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les États en litige ; *b)* de la coutume internationale comme preuve d'une pratique générale acceptée comme étant le droit (droit international coutumier) ; *c)* des principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées, et *d)* des décisions judiciaires et de la doctrine des publicistes les plus qualifiés des différentes nations.

94. Sri Lanka fait respectueusement valoir que les obligations des États en matière de protection de l'environnement et, partant, celles de faire en sorte que le système climatique de l'environnement ne soit pas modifié d'une manière causant des effets néfastes, se trouvent dans chacune des sources susmentionnées. Elles peuvent être énoncées sous la forme de droits, qui impliquent nécessairement et implicitement les obligations correspondantes ; elles peuvent ne pas toujours faire expressément référence à l'environnement ou à une de ses composantes, mais être des droits/obligations qui ne peuvent exister que dans le contexte d'un environnement sain et intact, et elles peuvent ne pas toutes avoir la même force de persuasion. Toutefois, certains droits de l'homme, tels que le droit à la vie, le droit à un environnement sain, le droit à l'autodétermination, le droit au développement, le droit à la culture, le droit à la santé, les droits des enfants, les droits des femmes, les droits des personnes handicapées, les droits des peuples autochtones et les droits des générations futures, sont tous d'une manière ou d'une autre bafoués lorsque les obligations en matière de protection de l'environnement, y compris du système climatique, ne sont pas respectées. Ces droits sont disséminés dans les diverses sources qui composent le droit international, dont certaines sont énumérées ci-dessous, sans que cette liste soit en aucun cas exhaustive.

a) Les conventions internationales

- Charte des Nations Unies
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- Convention sur la diversité biologique
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Protocole de Kyoto
- Accord de Paris

b) Le droit international coutumier

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement
- Déclaration de Stockholm
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- Résolution 76/300 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 2022 et résolution 48/13 du Conseil des droits de l'homme en date du 8 octobre 2021 sur le droit à un environnement propre, sain et durable
- Résolution 77/165 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2022 sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- Résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »
- Résolution 50/9 du Conseil des droits de l'homme en date du 7 juillet 2022 sur les droits de l'homme et les changements climatiques

c) Les principes généraux de droit international

- Souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et obligation de prévenir les dommages environnementaux transfrontières
- Principe d'action préventive
- Principe de bon voisinage et de coopération
- Principe de développement durable
- Principe de précaution
- Principe du pollueur-payeur
- Principe des responsabilités communes mais différenciées
- Obligation de diligence requise

- Obligation de réparer les dommages causés
- Obligation de protéger et de préserver le milieu marin

d) La jurisprudence et la doctrine

- Affaire de la *Fonderie de Trail*, États-Unis d'Amérique c. Canada (1938 et 1941)
- Affaire du *Lac Lanoux*, Espagne c. France (1957)
- Affaires des *Essais nucléaires (Australie c. France) (Nouvelle-Zélande c. France)* (1974)
- Affaire de la *Compétence en matière de pêcheries (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord c. Islande) (République fédérale d'Allemagne c. Islande)* (1974)
- Affaire relative au *Projet Gabčíkovo-Nagymaros* (1997)
- *Stichting Greenpeace Council c. Commission des Communautés européennes* (1998)

95. Parmi les principes du droit international susmentionnés, le plus important pour la question des changements climatiques est peut-être celui de la prévention des dommages environnementaux transfrontières²⁴. Il se distingue comme étant « le plus directement pertinent » du « droit applicable à la question »²⁵ dont la Cour a été saisie dans la présente procédure consultative. La Cour a formulé ce principe comme suit :

« [I]l existe, en droit international général, une “obligation, pour tout État, de ne pas laisser utiliser son territoire aux fins d’actes contraires aux droits d’autres États” (*Détroit de Corfou (Royaume-Uni c. Albanie)*, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 1949, p. 22). “En effet, l’État est tenu de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour éviter que les activités qui se déroulent sur son territoire, ou sur tout espace relevant de sa juridiction, ne causent un préjudice sensible à l’environnement d’un autre État”, dans les contextes transfrontières »²⁶.

96. Ce principe impose une obligation de « diligence requise ». Dans l’affaire relative à des *Usines de pâte à papier*, la Cour a expliqué que « le principe de prévention, en tant que règle coutumière, trouve son origine dans la diligence requise (“due diligence”) de l’État sur son territoire. Il s’agit de “l’obligation, pour tout État, de ne pas laisser utiliser son territoire aux fins d’actes contraires aux droits d’autres États” »²⁷.

97. Étant donné que ce principe fondamental concerne les droits d’autres États — puisqu’il s’agit de « l’obligation, pour tout État, de ne pas laisser utiliser son territoire aux fins d’actes

²⁴ Voir, par exemple, Nations Unies, Assemblée générale, résolution A/RES/61/36 du 18 décembre 2006.

²⁵ *Licéité de la menace ou de l’emploi d’armes nucléaires, avis consultatif*, C.I.J. Recueil 1996 (I), p. 243, par. 34.

²⁶ *Différend concernant le statut et l’utilisation des eaux du Silala (Chili c. Bolivie)*, C.I.J. Recueil 2022, p. 648, par. 99, citant *Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)*, C.I.J. Recueil 2010, p. 56, par. 101 ; *Licéité de la menace ou de l’emploi d’armes nucléaires, avis consultatif*, C.I.J. Recueil 1996 (I), p. 242, par. 29.

²⁷ *Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)*, C.I.J. Recueil 2010, p. 55-56, par. 101, citant *Détroit de Corfou (Royaume-Uni c. Albanie)*, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 1949, p. 22.

contraires aux droits d'autres États »²⁸ —, il est nécessaire de déterminer quels sont les droits d'autres États les plus directement pertinents à cet égard. Sri Lanka fait valoir que ces droits sont : premièrement, le droit de tous les États à l'intégrité territoriale, et deuxièmement, le droit de tous les peuples de ne pas être privés de leurs moyens de subsistance.

98. S'agissant du droit d'un État à l'intégrité territoriale, la Cour a observé que « le principe de l'intégrité territoriale constitue un élément important de l'ordre juridique international et qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies »²⁹. Le droit d'un État à la souveraineté a nécessairement, « comme corollaire, une obligation : celle de protéger, sur le territoire, les droits des autres États, en particulier leur droit à l'intégrité »³⁰. À ce propos, le juge Weeramantry a fait observer, dans son opinion individuelle dans l'affaire relative au *Projet Gabčíkovo-Nagymaros*, que la « souveraineté territoriale » fait partie des domaines bien établis du droit international qui constituent le fondement des principes les plus essentiels du droit international de l'environnement³¹.

99. Ensuite, chaque peuple a le droit de ne pas être privé de ses propres moyens de subsistance³². Ce principe fondamental des droits de l'homme est un principe juridique « d'application générale »³³. C'est un droit qui « impose des devoirs correspondants à tous les États et à la communauté internationale »³⁴. Le principe selon lequel les peuples ne doivent en aucun cas être privés de leurs propres moyens de subsistance a joué un rôle essentiel dans la jurisprudence de la Cour. Dans l'affaire des *Pêcheries*, la Cour a souligné l'importance des « besoins vitaux de la population » de l'État côtier³⁵. Dans l'affaire de la *Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine*, la Chambre de la Cour a insisté sur la nécessité de parvenir à un résultat qui n'entraîne pas de « répercussions catastrophiques pour la subsistance et le développement économique des populations des pays intéressés »³⁶. De la même manière, dans son opinion individuelle susmentionnée, le juge Weeramantry a souligné l'importance du bien-être de la population³⁷.

100. Comme le montrent les effets des changements climatiques, la violation des obligations de protéger le climat et d'autres composantes de l'environnement entraîne presque toujours la violation d'autres obligations qui visent à garantir le droit au meilleur état de santé possible, le droit d'avoir accès à une eau propre et à des services d'assainissement adéquats, le droit à des moyens de subsistance, le droit de l'enfant au développement, le droit à la santé maternelle et, en fin de compte,

²⁸ *Ibid.*, p. 55-56, par. 101 ; *Détroit de Corfou (Royaume-Uni c. Albanie)*, fond, arrêt, C.I.J. Recueil 1949, p. 22 (les italiques sont de nous).

²⁹ *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo*, avis consultatif, C.I.J. Recueil 2010 (II), p. 437, par. 80.

³⁰ *Island of Palmas (Netherlands, United States of America)* (1928), Nations Unies, *Recueil des sentences arbitrales (RSA)*, vol. II, p. 839.

³¹ *Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)*, arrêt, C.I.J. Recueil 1997, p. 95.

³² Voir le paragraphe 1 de l'article 1 commun au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, *Recueil des traités des Nations Unies (RTNU)*, vol. 999, n° 171, et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, *RTNU*, vol. 999, n° 3.

³³ *Annuaire de la Commission du droit international*, 2001, vol. II, deuxième partie, p. 66, par. 8 a), doc. A/CN/SER.A/1996/Add.1 (deuxième partie).

³⁴ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 12, 13 mars 1984, par. 5.

³⁵ *Pêcheries (Royaume-Uni c. Norvège)*, arrêt, C.I.J. Recueil 1951, p. 142.

³⁶ *Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine (Canada/États-Unis d'Amérique)*, C.I.J. Recueil 1984, p. 342, par. 237 ; voir aussi *Délimitation maritime en mer Noire (Roumanie c. Ukraine)*, C.I.J. Recueil 2009, p. 126, par. 198 ; *Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)*, C.I.J. Recueil 2012 (II), p. 706, par. 223.

³⁷ *Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)*, arrêt, C.I.J. Recueil 1997, p. 89-89.

le droit à la vie. Par conséquent, les sources de droit international couvrant un vaste éventail de droits de l'homme et de principes du droit qui ont été énumérées précédemment sont pertinentes pour la première question présentée à la Cour. Ainsi, si la Cour devait retenir l'argument que les changements climatiques ont entraîné la privation du droit à un environnement propre et sain, il pourrait en aller de même pour tous ces autres droits, dans le cas d'un homme qui ne parvient pas à tirer un moyen de subsistance de ses cultures en raison des inondations fréquentes, d'une femme dont la santé maternelle est compromise par une chaleur excessive, d'un enfant qui ne peut pas jouer dehors et des futures générations d'êtres humains qui verront leur droit à la vie réduit parce que le monde dans lequel ils naîtront sera devenu inhabitable.

101. C'est pour cette raison que l'environnement, y compris le système climatique, devrait être traité non comme le terrain de jeu privé de quelque acteur puissant mais comme une ressource collective dont l'État est responsable au nom de sa population et de sa faune. Dans l'affaire relative au *Projet Gabčíkovo-Nagymaros*, aux pages 101 et 102, le juge Weeramantry s'est inspiré de l'histoire de Sri Lanka pour illustrer cette idée :

« Les anciennes chroniques relatent que le roi (Devanan-ipiya Tissa, 247-207 av. J.-C.) était parti chasser (vers 223 av. J.-C.), lorsque l'arhat Mahinda, fils de l'empereur Asoka de l'Inde, lui a prêché un sermon sur le bouddhisme, qui a converti ce roi. Voici un passage de ce sermon :

“Ô grand roi ; les oiseaux de l'air et les bêtes ont autant que toi le droit de vivre et de se mouvoir en toute partie du pays. La terre appartient au peuple et à tous les êtres vivants ; tu n'en es que le gardien.”

Ce sermon, qui contenait en réalité le premier principe du droit moderne de l'environnement — le principe de la garde tutélaire des ressources de la terre — incita le roi à faire établir des refuges pour les animaux sauvages, conception que l'on n'a cessé de respecter pendant plus de vingt siècles. La protection accordée à la faune et à la flore par le système juridique traditionnel, sur la base de cet enseignement bouddhiste, s'est prolongée jusqu'à une date avancée au XVIII^e siècle. Le sermon faisait aussi remarquer que même les oiseaux et les bêtes ont le droit d'être à l'abri de la peur. Le principe de ne pas causer de tort à autrui et donc *sic utere tuo ut alienum non laedas* était une pensée centrale du bouddhisme. Il se traduisait bien dans les attitudes adoptées à l'égard de l'environnement. Dans ce contexte, le bouddhisme étendrait *alienum* aux générations futures elles aussi, ainsi qu'à d'autres éléments constitutifs de l'ordre naturel en plus de l'homme lui-même, car la notion bouddhiste de l'obligation avait une portée immense. »

[C.] Les conséquences juridiques pour les États qui ont manqué à leurs obligations

102. La deuxième question posée à la Cour est le corollaire de la première en ce sens qu'une fois établies les obligations des États, la suite logique consiste à déterminer comment remédier à leurs manquements éventuels. Pour ce faire, il est nécessaire d'examiner la licéité du comportement qui a entraîné les changements climatiques et leurs effets et, en cas de violation, les conséquences juridiques qui se produisent automatiquement en droit. Cette question est également formulée de telle manière que la Cour puisse déterminer si la nature des conséquences serait différente selon que sont touchés « des États » parmi ceux mentionnés au point i) ou « des peuples et des individus » tels que mentionnés au point ii).

103. Tout d'abord, il est rappelé que la Cour n'a jamais reculé devant une demande d'avis consultatif sur des **conséquences juridiques** liées à des situations spécifiques survenues sur la scène

internationale. Le titre des affaires elles-mêmes le montrent : *Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965* (2017), *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (2003) et *Conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité* (1970), ainsi que la demande d'avis consultatif dont il est question ici et celle sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* (2023), toutes deux pendantes.

104. S'agissant de la deuxième question juridique, Sri Lanka s'appuie principalement sur le Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite de la Commission du droit international (CDI), en particulier les articles 30 (Cessation et non-répétition), 31 (Réparation), 33 (Portée des obligations internationales énoncées dans la présente partie), 34 (Formes de la réparation), 35 (Restitution) et 36 (Indemnisation). En fait, la résolution 77/276 de l'Assemblée générale mentionne la plupart de ces mesures comme étant des conséquences juridiques potentielles pour les États qui ne respectent pas leurs obligations, par exemple en envisageant une réparation pour les conséquences des phénomènes extrêmes et d'évolution lente (huitième et dixième alinéas du préambule), des financements, un renforcement des capacités et des transferts de technologie afin d'améliorer la capacité d'adaptation et d'éviter les pertes et préjudices (onzième alinéa du préambule), et en rappelant l'engagement qui avait été pris par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars des États-Unis par an à l'échéance 2020 pour financer des mesures d'atténuation (douzième alinéa du préambule).

105. Cependant, compte tenu du caractère supplétif que leur attribue l'article 55, ces conséquences juridiques ne s'appliqueront que si les traités ne précisent pas quelles seraient les suites d'un manquement aux obligations. Sri Lanka a également conscience que le lien de causalité entre la violation, par action ou par omission, de l'obligation d'un État de protéger le système climatique et d'éventuelles pertes dues aux changements climatiques peut varier en fonction de la règle primaire enfreinte, ainsi que de la nature et de la portée du préjudice.

106. De plus, de même que les obligations des États en matière de changements climatiques peuvent varier considérablement du fait du grand nombre de secteurs touchés, l'éventail des conséquences juridiques sera lui aussi tout aussi vaste. Par exemple, le montant des pertes et préjudices causés par les inondations de mai 2016 à Sri Lanka a été estimé à 660 millions de dollars des États-Unis, et celui des inondations de mai 2017 à 478 millions de dollars des États-Unis. En outre, les précipitations extrêmes de mai 2017 ont fait 212 morts et 78 disparus parmi la population sri-lankaise, un préjudice qui ne peut être chiffré en valeur monétaire. Alors qu'une indemnisation financière peut sembler être la mesure qui s'impose dans de tels cas, elle ne le sera pas forcément dans d'autres. En effet, outre ces conséquences directes des changements climatiques, les systèmes alimentaires de Sri Lanka sont exposés à des incidences indirectes ou à des facteurs aggravants, tels que les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et l'indisponibilité des ressources, des carburants et du matériel, la volatilité de la demande et des prix, qui entraînent une baisse des prix de gros ou de détail et des marges de profit, le manque d'informations fiables en temps réel concernant les marchés, l'augmentation du coût de la vie, l'inflation, la dévaluation de la monnaie, les risques liés aux emprunts et à l'endettement, les pertes post-récolte et le gaspillage alimentaire, les conflits entre l'homme et la faune sauvage, et la mobilité humaine, y compris les migrations internes.

107. Ainsi, Sri Lanka fait respectueusement valoir que les preuves scientifiques qu'elle a avancées concernant les effets des changements climatiques sur son territoire, ainsi que les données scientifiques mondiales relatives à cette question, permettent d'établir au moins *prima facie* que les États qui ne respectent pas leurs obligations de protéger le système climatique de l'environnement devraient être tenus pour responsables et subir les conséquences juridiques de leurs actions ou

omissions. À cet égard, Sri Lanka s'appuie sur les dispositions de sa Constitution et la jurisprudence de sa Cour suprême pour présenter les conséquences juridiques qui s'appliquent en cas de violation de droits environnementaux.

108. L'article 27 1) de la Constitution de Sri Lanka dispose que les principes directeurs de la politique nationale doivent orienter le Parlement, le président et le Conseil des ministres pour l'adoption des lois et la gouvernance de Sri Lanka, afin de créer une société juste et libre, et que parmi ces principes directeurs se trouve l'engagement de l'État à protéger, préserver et améliorer l'environnement pour le bien de la communauté (art. 27 14)). En outre, l'article 28 de la Constitution dispose que l'exercice et la jouissance des droits et des libertés sont inséparables de l'exécution des devoirs et des obligations, dont l'une est l'obligation de chaque habitant de Sri Lanka de protéger la nature et de préserver ses richesses. Ni le droit à un environnement sain ni même le droit à la vie n'étant expressément reconnus comme des droits fondamentaux opposables dans la Constitution de Sri Lanka, c'est par invocation de ces principes directeurs, ainsi que des droits à l'égalité devant la loi et à la même protection de la loi inscrits à l'article 12 1), que les droits environnementaux ont été intégrés au droit interne. Ainsi, dans tous les cas de violation avérée des droits environnementaux, les tribunaux n'ont pas hésité à faire appliquer les conséquences juridiques correspondantes et à accorder des réparations aux requérants.

109. La Cour suprême de Sri Lanka a reconnu à plusieurs reprises les droits environnementaux dans une série de jugements rendus au fil des ans. Dans l'affaire *Bulankulama and others v. Secretary, Ministry of Industrial Development and others (Eppawela case)*³⁸, il était question d'un accord d'investissement minier conclu entre l'État et une entreprise privée, autorisant cette dernière à extraire du phosphate en l'absence d'une évaluation préalable des répercussions environnementales. Les requérants ont fait valoir qu'il était porté atteinte à leurs moyens de subsistance. La Cour a fait observer ce qui suit :

« Les instruments normatifs internationaux ont clairement reconnu le principe de l'équité intergénérationnelle. Il a été déclaré que l'homme a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. (Principe 1, Déclaration de Stockholm). Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir. (Principe 2, Déclaration de Stockholm). Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité. (Principe 5, Déclaration de Stockholm). Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. (Principe 3, Déclaration de Rio de Janeiro). De [notre] point de vue, le principe intergénérationnel devrait être considéré comme axiomatique dans le processus de prise de décisions concernant les ressources naturelles et l'environnement de Sri Lanka en général, et l'affaire en l'espèce en particulier. Il ne s'agit pas de quelque chose de nouveau pour nous, bien que notre mémoire puisse avoir besoin d'être rafraîchie³⁹ ».

110. Dans l'affaire *Watte Gedera Wijebanda v. Conservator-General of Forests*⁴⁰, le requérant avait demandé un permis pour exploiter une carrière de quartz de silice et sa demande avait été

³⁸ [2000] 3 Sri.L.R. 243. <https://efl.lk/portfolio/eppawala-phosphate-extraction-case/>.

³⁹ *Ibid.*, p. 277-278.

⁴⁰ (2009) 1 Sri.L.R. 337 <http://www.commonlii.org/lk/cases/LKSC/2007/15.html>.

rejetée. La Cour suprême de Sri Lanka a cité plusieurs principes du droit international de l'environnement et a confirmé ce refus :

« Le droit de toute personne d'utiliser l'environnement à des fins utiles et adaptées et de jouir d'un environnement préservé a été reconnu universellement et aussi dans le droit interne de Sri Lanka. Même si les droits environnementaux ne sont pas explicitement évoqués dans le chapitre de la Constitution relatif aux droits fondamentaux, le droit à un environnement propre et le principe de l'équité intergénérationnelle en ce qui concerne la protection et la préservation de l'environnement ressortent implicitement d'une interprétation logique des dispositions de l'article 12 1) de la Constitution.

L'article 27 4) de la Constitution relatif aux principes directeurs de la politique nationale exhorte l'État à protéger, à préserver et à améliorer l'environnement. L'article 28 dispose quant à lui que toute personne à Sri Lanka est tenue de protéger la nature et de préserver ses richesses.

En outre, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement opposables à l'État, les principes directeurs de la politique nationale fournissent des orientations importantes aux différents organes de l'État pour l'adoption des lois et l'exercice des fonctions de bonne gouvernance. Un parallèle important peut être dressé avec l'expérience de l'Inde et l'importance accordée aux principes directeurs du régime juridique encadrant la protection de l'environnement dans ce pays.

.....

De la même manière, les tribunaux sri-lankais reconnaissent depuis longtemps que les organes de l'État sont des gardiens auxquels le peuple a confié la responsabilité de prendre soin des ressources collectives et de les préserver. Cette reconnaissance de la doctrine de la *confiance publique* confère une grande responsabilité au gouvernement en matière de préservation et de protection de l'environnement et de ses ressources.

La doctrine de la confiance publique est née dans la jurisprudence de la Rome antique et se fonde sur le principe voulant que certaines ressources collectives, telles que les rivières, les forêts et l'air, soient placées sous la tutelle du gouvernement, qui les mettait gratuitement et librement à la disposition du peuple. Cette doctrine souligne l'obligation du gouvernement de protéger et de préserver ces ressources pour leur utilisation par le peuple et de les protéger contre l'exploitation par des personnes physiques à des fins monétaires ou commerciales à court terme. Ces ressources, étant un don de la nature, devaient être accessibles gratuitement à chaque personne, quels que soient son statut ou son niveau de vie. Cette doctrine est "une confirmation de l'obligation de l'État de protéger l'héritage collectif du peuple que constituent les cours d'eau, les lacs, les marais et les estrans, laquelle il ne peut être dérogé que dans de très rares cas, lorsque cela sert un intérêt fondamental et supérieur aux buts de la confiance ainsi accordée. Les préoccupations actuelles concernant l'État et son rôle dans la protection de l'environnement sont étroitement liées à cette doctrine de la confiance publique. Dans l'exercice de cette responsabilité, les gouvernements prennent des décisions politiques relatives à l'environnement et à l'utilisation de celui-ci à des fins utiles, à sa préservation et à sa protection, décisions qui devraient toujours être prises uniquement dans l'intérêt public et au bénéfice à long terme de toutes les générations. En effet, cette doctrine est étroitement liée au principe de l'équité intergénérationnelle. Chaque génération est chargée de protéger et de préserver les ressources naturelles pour les générations suivantes, une obligation sacrée associée au plus haut niveau de responsabilité.

Selon la doctrine de la confiance publique telle qu'adoptée par Sri Lanka, il est demandé à l'État de tenir compte à la fois des besoins du développement durable par une gestion efficace des ressources au profit de tous, et de la protection et la régénération de notre environnement et de ses ressources. Le Principe 21 de la Déclaration de Stockholm (1972) et le Principe 2 de la Déclaration de Rio (1992) reconnaissent le droit de chaque État d'exploiter ses propres ressources, dans le respect de ses politiques d'environnement et de développement. Le principe du développement durable fait passer en priorité les besoins humains et le souci d'une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Par conséquent, la protection de l'environnement telle qu'elle est appréhendée dans la Constitution fait partie intégrante de ce développement."

Lorsque des agents du gouvernement agissent de la manière décrite dans l'affaire en l'espèce, ils rompent la confiance publique qui leur a été accordée.

Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants pour les gouvernements, les instruments internationaux et les dispositions constitutionnelles susmentionnés constituent une part importante de notre système de protection de l'environnement. Comme le montre la décision de la présente Cour dans *Bulankulama v. Secretary, Ministry of Industrial Development* (6), ils forment une sorte de droit souple, dont l'importance et la pertinence doivent être prises en considération lorsque l'on examine l'action gouvernementale vis-à-vis de l'environnement. Dans cette affaire, la Cour suprême avait fait référence au Principe 1 de la Déclaration de Rio, selon lequel "[l]es êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature".

L'expression "développement durable" sous-entend que les ressources naturelles doivent être utilisées de manière pérenne, conformément au principe de l'équité intergénérationnelle. Pour cela, l'État, en tant que gardien de nos ressources naturelles, ne doit pas compromettre les besoins des générations futures en tentant de répondre et de satisfaire au besoin présent de développement et de prospérité commerciale ou de profit à court terme⁴¹ ».

111. Dans l'affaire *Kariyawasam v. Central Environmental Authority and others*⁴², il était question de la contamination présumée de l'eau dans une zone située à proximité d'une centrale thermique dont l'impact sur l'environnement n'avait fait l'objet d'aucune évaluation. La Cour suprême de Sri Lanka s'est largement appuyée sur les principes contenus dans la Déclaration de Rio et a conclu qu'il y avait eu violation des droits fondamentaux des requérants, notamment de leur droit à une eau propre, et que l'entreprise qui exploitait la centrale était soumise au principe du pollueur-payeur :

« Pour finir, afin de déterminer si la portée de l'article 12 1) de la Constitution s'étend aux droits environnementaux dans certaines circonstances, [il peut être pris exemple sur] la Cour suprême de l'Inde [qui] a résolument affirmé que la population indienne avait un droit fondamental à un environnement propre inhérent au droit à la vie garanti par l'article 21 de la Constitution indienne. Ainsi, dans *ND JAYAL vs UNION OF INDIA* [au paragraphe 22], la Cour suprême indienne a déclaré : "Dans de nombreuses affaires, nous avons affirmé que le droit à un environnement propre est un droit fondamental garanti".

⁴¹ *Ibid.*, p. 356-359.

⁴² Supreme Court Fundamental Rights Application No.141/2015, SC Minutes of 04 April 2019 https://www.supremecourt.lk/images/documents/sc_fr_141_2015.pdf.

.....

La Cour souhaite ajouter que, de son point de vue, l'article 12 1) de la Constitution, lorsqu'il est lu à la lumière de l'article 27 14) de la Constitution, confère aux citoyens de Sri Lanka un droit fondamental de ne pas subir les conséquences d'actions ou d'omissions illégales, arbitraires ou déraisonnables du gouvernement ou de l'administration qui causent ou permettent que soit causée une pollution ou une dégradation de l'environnement. À ce propos, la Cour relève que dans *ASHIK vs BANDULA, O-I-C WELIGAMA* [2007 1 SLR 191 à la page 193], le juge Silva, président de la Cour, avait mentionné que celle-ci agissait dans l'intérêt public "pour rendre une décision concernant la garantie effective du droit fondamental à l'égale protection de la loi inscrit à l'article 12 1) de la Constitution lorsqu'il s'agit de protéger les citoyens contre les effets néfastes de la pollution sonore".

En outre, dans la présente espèce, la Cour est d'avis que l'article 12 1), en disposant que "tous les citoyens sont égaux devant la loi et ont droit à l'égale protection de la loi", confère aux habitants de la région de Chunnakam le droit garanti constitutionnellement d'être protégé par les dispositions de la loi nationale relative à l'environnement dans la même mesure que les habitants des autres régions du pays. De ce fait, les habitants de la région de Chunnakam se voient conférer également le droit de légitimement s'attendre à ce que les autorités officielles de la *Central Environmental Authority* (CEA) et du *Board of Investment of Sri Lanka* (BOI) s'acquittent de leurs obligations au regard de cette loi ainsi que de la réglementation applicable s'agissant de la centrale thermique du 8^e défendeur et qu'elles s'abstiennent de toute action contraire à ces obligations, de la même façon qu'elles doivent le faire et l'ont fait pour des projets comparables dans d'autres régions du pays. Ainsi, toute action ou omission arbitraire ou déraisonnable de la part de la CEA ou du BOI qui emporte manquement aux obligations prévues par la loi nationale relative à l'environnement et ses règlements connexes et qui cause des pertes, des dommages et d'autres nuisances aux habitants de la région de Chunnakam constitue une violation des droits que ces derniers tiennent de l'article 12 1).

La Cour ajoute que l'accès à une eau propre est un besoin vital et qu'il est implicitement garanti par l'article 27 2) c) de la Constitution, qui dispose que l'État doit assurer "à tous les citoyens un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants pour eux-mêmes et leur famille, l'amélioration continue de leurs conditions de vie et la pleine jouissance des possibilités de loisirs et d'activités sociales et culturelles". Il est de notoriété publique que la majorité de la population sri-lankaise a accès sans difficulté à une eau propre fournie par les services de l'État. D'ailleurs, personne ne conteste qu'avant la pollution susmentionnée des eaux souterraines de la région de Chunnakam, les habitants disposaient d'une eau propre. Aussi, cette pollution a-t-elle privé les habitants de la région de Chunnakam de leur accès à une eau propre. Par conséquent, ceux-ci subissent un désavantage important par rapport aux habitants des autres régions du pays.

.....

Le principe du pollueur-payeur est un principe souvent cité et appliqué du droit de l'environnement. Il est reflété dans le Principe 16 de la Déclaration de Rio, qui dispose que "[l]es autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement".

Dans *VELLORE CITIZENS WELFARE FORUM vs. UNION OF INDIA* [au paragraphe 12], la Cour suprême de l'Inde a rappelé qu'elle avait considéré "[l]e principe du pollueur-payeur ... comme un principe légitime", ajoutant que "[l]e principe du pollueur-payeur tel qu'interprété par [elle-même] signifi[ait] que la responsabilité absolue en cas de dommage environnemental impliqu[ait] non seulement d'indemniser les victimes de pollution, mais également de financer la restauration de l'environnement dégradé". Lorsqu'elle a statué sur les réparations [au paragraphe 36], elle a conclu, entre autres, que "même si elle a aujourd'hui mis en place les dispositifs nécessaires de lutte antipollution, l'entreprise doit payer pour les pollutions passées qu'elle a causées et qui ont entraîné la détérioration de l'environnement et la souffrance des habitants de cette région". La Cour suprême de l'Inde a appliqué le principe du pollueur-payeur et ordonné le versement d'une indemnisation par le pollueur dans plusieurs affaires ultérieures, telles que *S. JAGANATH vs UNION OF INDIA* [AIR 1997 SC 811], *M.C. MEHTA vs KAMALNATH* [1997 1 SCC 388] et *RAMJI PATEL vs ANGRİK UPBHOKTA MARG DHARSHAK MANCH* [2000 3 SCC 29].

À Sri Lanka, dans *WIJEBANDA vs CONSERVATOR GENERAL OF FORESTS* [à la page 362], le juge Tilakawardane a déclaré ce qui suit : "Alors que le principe du pollueur-payeur fait assumer le coût d'une pollution par le pollueur, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique, le principe de responsabilité publique, lui, étend cette obligation aux autorités investies de pouvoirs réglementaires qui sont corrompues ou incompétentes, dans les cas les plus flagrants de défaut de réglementation". Dans *BULANKULAMA vs MINISTRY OF INDUSTRIAL DEVELOPMENT* [p. 305], le juge Amerasinghe a déclaré ce qui suit : "[l]e coût d'un dommage environnemental devrait, de mon point de vue, être assumé par la partie qui a causé ledit dommage plutôt que par la communauté, pour laquelle le prix à payer sera une dégradation de la qualité de son environnement ou une augmentation des taxes aux fins d'atténuer les effets néfastes du projet sur l'environnement". »⁴³

112. Cependant, malgré les dispositions de la Constitution de Sri Lanka et les décisions rendues par ses juridictions nationales reconnaissant l'obligation de l'État de protéger l'environnement, l'État se retrouve impuissant lorsque d'autres États polluent l'environnement par des actions anthropiques qui entraînent des changements climatiques transfrontières. C'est pour cette raison qu'il est impératif que le droit international précise non seulement les obligations des États en matière de protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement, mais également les conséquences juridiques de toute violation de ces obligations qui porte atteinte à d'autres États, populations ou individus.

113. Compte tenu de ce qui précède, Sri Lanka demande instamment à la Cour d'apporter une réponse exhaustive aux deux questions juridiques afin que la question de la justice climatique soit enfin clarifiée.

V. CONCLUSION

114. Compte tenu de ce qui précède, Sri Lanka demande instamment à la Cour d'apporter une réponse exhaustive aux deux questions juridiques afin que la question de la justice climatique soit enfin clarifiée.

⁴³ *Ibid.*, p. 52-53, 63-64.

115. En particulier, Sri Lanka espère que la Cour examinera le principe de l'équité intergénérationnelle et la valeur attachée au concept de niveau d'ambition climatique le plus élevé possible. C'est pourquoi elle se permet de rappeler que si la Cour reconnaît l'obligation fondamentale des États de prévenir et de réparer les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur les générations futures et d'agir de manière responsable en tant que gardiens et administrateurs des ressources de la Terre, il lui appartiendra d'associer également cette obligation aux actions qui sont attendues des États, par exemple la réalisation de l'objectif de 1,5 °C fixé dans l'accord de Paris et de leurs contributions déterminées au niveau national. Cependant, le « niveau d'ambition le plus élevé possible » des États doit être interprété au regard du principe des « responsabilités communes mais différenciées », lequel ne saurait néanmoins justifier des régressions ou une absence d'action.

116. La Cour devrait également examiner une autre obligation des États, à savoir celle de limiter les régressions en matière de protection de l'environnement et d'ambition climatique. En effet, toute régression en ce qui concerne la protection de l'environnement, en particulier s'agissant des mesures d'atténuation et d'adaptation, doit être soigneusement limitée. Les États ne devraient envisager un recul qu'après une minutieuse analyse de proportionnalité consistant à évaluer les potentielles répercussions futures sur les droits de l'homme au regard des principes d'égalité, d'équité intergénérationnelle et de non-discrimination.

117. L'introduction du présent exposé écrit ayant débuté avec un rappel des sages paroles du juge Weeramantry dans l'affaire relative au *Projet Gabčíkovo-Nagymaros*, il convient, en conclusion, de revenir à ce moment décisif de l'histoire de la Cour qui a vu émerger, dans l'opinion individuelle de ce juge, le concept de développement durable par le développement du droit international de l'environnement. Le juge Weeramantry a conclu comme suit :

« Nous sommes entrés dans une ère du droit international où celui-ci ne se contente pas de servir les intérêts des États à titre individuel, mais projette son regard au-delà de ceux-ci et de leurs querelles de clocher pour considérer les intérêts majeurs de l'humanité et le bien-être de la planète. Pour examiner de tels problèmes, qui dépassent les droits et obligations propres des États en litige, le droit international devra voir plus loin que les règles de procédure élaborées aux seules fins du contentieux *inter partes*.

Quand nous entrons dans le monde des obligations opposables *erga omnes* plutôt qu'*inter partes*, les règles fondées sur l'équité individuelle et le respect de la procédure peuvent se révéler inadéquates. Les grandes questions écologiques qui se font jour maintenant vont obliger à réfléchir à cette question. Le droit international de l'environnement devra faire plus que peser les droits et obligations des parties à l'aune unique de l'intérêt individuel propre des États, sans tenir compte des préoccupations générales de l'humanité dans son ensemble.

La présente affaire donne l'occasion d'engager cette réflexion.

Le droit de l'environnement est l'un des domaines du droit international qui se développe le plus vite et il m'a semblé approprié de présenter ces observations sur quelques-uns de ses aspects qu'il y a eu lieu d'examiner en l'espèce. Au fur et à mesure que cette branche vitale du droit se développera, elle aura besoin de toutes les perspectives qu'offre l'expérience humaine, par-delà les frontières érigées entre les cultures et les disciplines, qui ont traditionnellement enserré dans un carcan la discipline du droit international. » (P. 118-119.)

118. Le différend en question a été porté devant la Cour en 1997, et même si le juge Weeramantry a suivi une approche *erga omnes* dans cette affaire, il s'agissait essentiellement un différend *inter partes* entre la Hongrie et la Slovaquie. Plus d'un quart de siècle plus tard, en 2024, les deux questions adressées à la Cour dans la résolution 77/276 de l'Assemblée générale portent non pas sur un différend *inter partes*, mais très clairement sur des obligations juridiques et des conséquences juridiques en droit international qui ont un intérêt pour l'ensemble de l'humanité, y compris les générations futures. Le moment est venu aujourd'hui, dans la trajectoire de l'évolution du droit de l'environnement, où la Cour a la possibilité de recourir au droit international, de porter son regard au-delà des intérêts individuels des États vers celui, supérieur, de l'humanité et du bien-être de la planète, et de prendre appui sur les enseignements tirés de l'expérience humaine, par-delà les frontières érigées entre les cultures et les disciplines, comme le juge Weeramantry l'avait exhortée à le faire, pour se prononcer sur la question environnementale la plus récente et la plus pressante de notre temps, celle des changements climatiques. Étant donné que notre monde pourrait même avoir dépassé le stade du changement climatique et être entré dans celui de la crise climatique, l'avis consultatif de la Cour à ce sujet est d'autant plus urgemment attendu, et Sri Lanka espère vivement que la Cour traitera les questions qui lui ont été posées de manière exhaustive et équitable, ainsi qu'avec fermeté et responsabilité, et surtout en ayant la justice climatique à l'esprit.

Le 22 mars 2024.

L'ambassadrice de la République socialiste démocratique
de Sri Lanka auprès du Royaume des Pays-Bas,
(Signé) Aruni RANARAJA.

LISTE DES ANNEXES

[Pour la liste des annexes, veuillez consulter la pièce originale.]
